

Communauté de Communes du Pays de Salers
Place du Château
15 140 SALERS
04.71.40.72.09 - contact@pays-salers.fr



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

18 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

J'ai le plaisir de vous adresser aujourd'hui notre document d'orientations budgétaires pour l'année 2018. Celui-ci retrace fidèlement les actions et les projets que nous avons menés en 2017 et permettra d'alimenter le débat de notre conseil communautaire du 18 décembre prochain sur les axes de développement 2018. Je vous remercie d'en prendre bonne connaissance avant notre réunion.

L'année 2017 n'a pas fait exception à la règle et le climat d'incertitudes dans lequel évoluent les collectivités territoriales demeure. Les différentes annonces du gouvernement laissent encore envisager un doute permanent pour 2018 : remise en cause de la loi NOTRe, qui a déjà sévèrement impacté le bloc local, incertitudes financières, avenir des départements, question des compétences partagées...

Si nous mettons tout en œuvre pour améliorer le service aux habitants et faire évoluer dans le sens de la modernité nos collectivités, les ambiguïtés entretenues sur notre environnement financier nous laissent perplexes. Pour exemple, la question de la DGF 2018 n'est toujours pas tranchée : on nous assure une enveloppe nationale globale 2018 intacte mais son caractère normé n'empêchera pas une baisse de cette dotation pour les intercommunalités. En effet, les bonifications de dotations des métropoles actuellement en formation seront prélevées sur l'enveloppe globale de DGF : quid donc de la DGF 2018 du Pays de Salers ou de nos communes ? Par ailleurs, la péréquation mise en place en 2012 n'évolue plus et restera figée, en 2018, à 1 milliard d'euros là où elle aurait déjà dû atteindre 1.25 milliard d'euros en 2017...

Là aussi, les fusions de communautés de communes ont impacté la répartition de l'enveloppe. Cela s'est traduit par une baisse de 6% pour l'ensemble de notre territoire en 2017. Si ce FPIC avait permis dans un premier temps de limiter l'impact de la baisse des dotations, aujourd'hui toute baisse sera désormais une perte sèche.

Pour 2018, je vous propose de continuer notre action directe en faveur des habitants et de diversifier l'action intercommunale en y intégrant la compétence assainissement collectif. Celle-ci va entraîner un important travail de collaboration entre les services de nos communes et de l'intercommunalité pour que cette migration se fasse dans les meilleures conditions. S'il peut questionner, le transfert de cette compétence se fera dans un maximum de respect de l'action communale déjà en place et en veillant à prendre en considération les contraintes financières de nos habitants.

En termes d'investissement pour 2018, plusieurs axes de développement : le programme TEPCV (déjà engagé à plus de 50%), la fin des travaux de l'Hôtel d'entreprises et du Col de Légal, un nouveau programme d'investissement sur le Stade du Moulin à vent, l'immobilier d'entreprises avec la création d'une brasserie sur l'Espace 360 Degrés, notre participation dans les différents projets de méthanisation portés par Salers Biogaz, le développement du site de Longairoux ou encore le Parcabout dans la forêt du Falgoux sont autant de projets qui participent à notre attractivité.

Oui nous sommes attractifs ! et la session d'accueil d'actifs que nous avons pu accueillir au mois d'octobre en est une preuve. Seulement 2 mois après sa tenue, déjà 4 porteurs de projets sont en cours de finalisation de leur installation dans le Cantal, dont 2 en Pays de Salers !

Enfin, je vous propose aujourd'hui un pacte de gestion dans la droite lignée de la politique que nous menons depuis plus de 13 années. En effet, je souhaite maintenir nos efforts en termes de gestion et en termes financiers afin de dégager les moyens nécessaires à la conduite de nos actions et de nos programmes d'investissement. Ces derniers sont nécessaires pour nous permettre d'atteindre notre objectif de 10 000 habitants en 2030.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Une conjoncture économique mondiale qui s'améliore...

En juin, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) ne tablait que sur 1,8 % de croissance pour la zone euro en 2017, soit l'équivalent de 2016. Elle a, ainsi que le FMI, en septembre nettement révisé à la hausse ses prévisions à + 2,1 %, la croissance de la zone euro se retrouvant alors au même niveau que celle des Etats-Unis. Tous les grands pays membres de la zone euro devraient voir leur PIB croître plus vigoureusement que prévu.

L'Allemagne devrait dépasser la barre des 2 % pour se situer à 2,2 % cette année et 2,1 % en 2018. Pour la France, elle s'attend à une croissance à 1,7 % cette année et 1,6 % l'an prochain.

Néanmoins, l'environnement international reste incertain, en particulier en ce qui concerne les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et l'orientation de la politique budgétaire Américaine. Cependant, le taux de chômage est tombé à 9,1 % en juillet, son niveau le plus bas depuis huit ans. Un reflux qui permet le maintien de la consommation des ménages, l'un des moteurs de la croissance européenne. La production industrielle et les dépenses d'investissement contribuent à l'optimisme affiché, malgré la hausse de l'euro face au dollar qui peut interroger sur la poursuite annoncée de la politique monétaire accommodante menée par la Banque Centrale Européenne.

France : un regain de croissance

La France a enregistré une croissance de 0,5 % au deuxième trimestre 2017, comme lors des deux trimestres précédents, selon les chiffres publiés par l'Insee fin juillet. Le commerce extérieur a largement favorisé cette croissance au deuxième trimestre grâce à un net rebond des exportations (+ 3,1 %) et à un ralentissement des importations (+ 0,2 %). À l'inverse, les variations de stocks contribuent négativement à la croissance du PIB (-0,5 point après +0,7 point). Les dépenses de consommation des ménages accélèrent légèrement (+0,3 % après +0,1 %).

Les investissements ont décéléré, entre janvier et mars, les entreprises ayant notamment fortement réduit leurs dépenses. Cette baisse était toutefois attendue, en raison de la disparition programmée en avril du dispositif de « sur-amortissement » fiscal des investissements productifs, mis en place par François Hollande pour inciter les industriels à investir.

Au total, l'acquis de croissance -c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait si l'activité ne progressait pas d'ici la fin de l'année- atteignait fin juin 1,4 %. De fait, la croissance attendue pour 2017 par le FMI a été revue à la hausse et se situe à 1,6 % pour 2017 et 1,8 % en 2018, contre seulement 1,1 % en 2016. Le Gouvernement français, quant à lui, table désormais sur une croissance de 1,7 % pour cette année.

Ce regain de croissance se traduit par des rentrées fiscales supplémentaires. Cela permet au Gouvernement de revoir également la prévision de déficit public à hauteur de 2,9 % pour cette année, confirmant le respect de la trajectoire de réduction des déficits, même si l'objectif pour 2018 a été revu en passant de 2,6 % à 2,7 % du PIB. Les économies à réaliser en 2017 ont été réévaluées à 16 milliards d'euros (au lieu de 20 milliards avant l'été).

Ces hypothèses sont retenues pour la présentation du Projet de Loi de Finances pour 2018. Sur un an, les prix à la consommation augmenteraient de 1,0 % en septembre 2017, après +0,9 % le mois précédent

selon l'estimation provisoire réalisée fin septembre. Cette hausse de l'inflation proviendrait d'une accélération des prix de l'alimentation et de l'énergie, ainsi que d'un moindre recul des prix des produits manufacturés. Les prix des services ralentiraient légèrement.

En moyenne sur le deuxième trimestre 2017, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,5 % de la population active en France (hors Mayotte), après 9,6 % au premier trimestre 2017. Il retrouve son niveau de début 2012.

En France métropolitaine, le nombre de chômeurs s'établirait à 2,7 millions de personnes : le taux de chômage diminue pour les personnes âgées de 25 à 49 ans et celles de 50 ans ou plus, mais augmente pour les jeunes. Sur un an, le taux de chômage baisse de 0,5 point à la fin du premier semestre 2017.

Le Cantal : des disparités selon les secteurs

Selon les informations fournies par la DIRECCTE et la DRFIP, depuis le début d'année et jusqu'à fin juin 2017, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires des entreprises du Département du Cantal est à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente (+8,2 %). La situation est similaire à l'échelon régional (+4,7 %).

Au niveau départemental, dans les trois secteurs clés considérés, l'évolution est toutefois inégale : augmentation de 2,2 % dans l'industrie manufacturière, hausse de 10,6 % dans la construction et croissance de 4,8 % dans le commerce et réparation automobile. A l'échelon régional, le chiffre d'affaires varie différemment dans les trois secteurs (respectivement +3,7 %, +4,0 % et +3,5 %).

Néanmoins, les mises en chantier de locaux neufs ont reculé en moyenne de 3,5 % sur un an et sur cette même période, les autorisations de construire ont reculé de 7,8 % (+22,3 % à l'échelon régional).

L'investissement des entreprises du Département du Cantal, en 2017, est en hausse de 11,7 % par rapport à la même période de l'année précédente. A l'échelon régional, on note une croissance de 2,7 %.

Le nombre d'emplois salariés (24 540) croît dans le Département du Cantal au cours du 1^{er} trimestre 2017 (+0,3 %). Cette augmentation globale des emplois masque des évolutions sectorielles contrastées : diminution de 0,2 % dans l'industrie, croissance de 0,7 % dans la construction, baisse de 0,2 % dans le commerce et stabilisation dans les services marchands hors intérim.

Le nombre d'emplois salariés augmente (+0,5 %) sur 1 an dans le Département du Cantal (+1,4 % à l'échelon régional). Généralement considéré comme un indicateur avancé de l'emploi, le nombre d'intérimaires à fin mai 2017 est en augmentation de 23,1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le taux de chômage est en diminution de 0,3 point par rapport au 4^{ème} trimestre 2016, le taux de chômage du Département du Cantal s'établissait à 5,9 % au 1^{er} trimestre 2017 (8,3 % à l'échelon régional, - 0,4 point). Sur un an, son évolution est de - 0,5 point.

La situation financière des Collectivités

Comme chaque année, l'Observatoire des Finances Locales a publié cet été son rapport concernant la situation financière des collectivités. En 2016, le contexte financier des collectivités a été marqué par la poursuite de la baisse des concours de l'Etat, qui ont diminué de 4 milliards d'euros pour la deuxième année consécutive.

Les collectivités dans leur ensemble ont réduit leurs dépenses de fonctionnement (-0,2 %). Tous les postes sont concernés, hormis les dépenses de personnel qui augmentent néanmoins beaucoup moins vite que

lors des précédents exercices (+0,9 %). Les groupements à fiscalité propre sont les seuls à voir leurs dépenses de fonctionnement augmenter significativement.

A l'inverse, les recettes de fonctionnement des collectivités ont continué à progresser, +0,5 %, malgré la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État. En conséquence l'épargne brute de la sphère locale a progressé en 2016 (+4,5 %) (+1,7 % en 2015, alors qu'elle était en baisse sur la période 2011-2014).

Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 46 milliards d'euros en 2016 (hors remboursement de dette). Selon l'Observatoire des Finances Locales, pour la troisième année consécutive, les dépenses d'investissement des collectivités ont diminué, quoique de façon moins marquée que les deux années précédentes (-3,0 %, après -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014). Cette diminution concerne tous les niveaux de collectivités.

Les principales mesures concernant les collectivités dans le projet de Loi de Finances 2018

L'hypothèse macroéconomique retenue dans le PLF est une croissance de 1,7 % (consensus économique à 1,6 %) une inflation de +1,0 % en 2017 puis +1,1 % en 2018, après +0,2 % en 2016. La prévision du déficit public s'appuyant sur ces données économiques pour 2018 est abaissée à 2,6 % dans la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Le Haut Conseil des Finances Publiques, organisme indépendant et placé auprès de la Cour des Comptes, a jugé le Gouvernement « prudent » et « raisonnable » dans ses prévisions économiques mais a émis des réserves sur la réalisation des économies promises.

Comme annoncé, les collectivités sont invitées à réaliser 13 milliards d'euros d'économie sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici la fin du quinquennat. Cet engagement sera contractualisé pour les 319 plus grandes collectivités, qui représentent globalement 2/3 des dépenses de fonctionnement. Seul le Conseil Départemental sera concerné dans le Cantal. Ainsi, s'il n'est pas prévu de baisse des concours de l'État aux collectivités, cette contractualisation est assortie de «mécanismes renforcés de gouvernance reposant notamment sur l'instauration d'une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités territoriales». Le Gouvernement pousse par ailleurs les grandes collectivités à accentuer leurs efforts de mutualisation, mais aussi de fusion, ou de création de communes nouvelles.

Les 13 milliards d'économie seront calculés par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Il s'agit de ramener le taux de 2 % à 1,2 %. Ces contrats devaient prévoir une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement. Le principe d'un bonus-malus serait envisagé. Il semblerait que le bonus prenne la forme d'un soutien à l'investissement et le malus correspondrait à une réduction soit des concours financiers de l'État, soit des ressources fiscales. Ce point est renvoyé à la Conférence Nationale des Territoires (CNT), instance de dialogue entre les collectivités et le Gouvernement.

Un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et décliné par catégorie de collectivités, serait introduit dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette nouvelle règle prudentielle compléterait la règle d'or actuelle relative à l'équilibre des budgets des collectivités. Cette mesure vise à encadrer le recours à l'emprunt des collectivités pour les faire contribuer à l'objectif de désendettement de la sphère publique. Les communes de plus de 10 000 habitants et les communautés de plus de 50 000 habitants se verront appliquer une « règle d'or renforcée » calée sur l'idée d'un « ratio de bonne gestion » afin que les capacités

de désendettement ne dépassent pas douze ans d'ici cinq à six ans, à défaut de quoi la Chambre Régionale des Comptes pourrait être saisie par le Préfet.

Les mesures intéressant les collectivités

Le total de ces dotations de l'Etat diminue de 4 milliards d'euros environ, l'essentiel de cette baisse étant portée par la DGF (-3,8 milliards). Mais il ne s'agit pas, en réalité, d'une baisse nette de dotations destinées à combler le déficit de l'État puisque cette baisse touchera uniquement les régions, et elle sera remplacée par une fraction du produit de la TVA.

D'autres crédits, inscrits dans les flux financiers de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », sont maintenus voire progressent, avec un objectif : soutenir l'investissement local, selon l'exécutif.

Ainsi, tandis que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste au même niveau (996 millions d'euros), tout comme la Dotation de la Politique de la Ville (150 millions d'euros) ou encore la Dotation Globale d'Équipement des Départements (212 millions d'euros), un geste est consenti sur la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL). Elle passe en effet de 570 millions à 685 millions d'euros. Malgré cela, le montant global de la mission baisse sensiblement : -8 % par rapport à 2017 du fait de la suppression de fonds de 450 millions instauré en 2017 au profit des régions afin d'aider au financement de leurs nouvelles compétences.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Conformément aux annonces du Gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse de ces dotations, la DGF augmentera même légèrement (+ 327 millions d'euros) pour s'établir à 30,98 Md €. En effet, la DGF passe de 30,86 à 30,987 milliards d'euros. Mais, comme la dotation accordée aux régions et à la Corse bascule vers une part de TVA, le Gouvernement s'enorgueillit en réalité d'une augmentation de l'enveloppe de 384 millions d'euros.

Le texte initial du PLF propose également une augmentation de 190 millions des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF : + 90 millions pour la DSU, + 90 millions pour la DSR et + 10 millions pour les Départements. Rappelons que cette hausse est financée par les collectivités locales elles-mêmes puisque la moitié est financée par des redéploiements au sein de la DGF et l'autre moitié par les dotations servant de variables d'ajustement.

Les variables d'ajustement du périmètre normé de la DGF

Dans la première version du PLF présentée en Conseil des Ministres, le FCTVA figure dans l'enveloppe normée. Alors que les élus locaux ont toujours exprimé leur souci qu'il en soit exclu.

Autre mauvaise surprise, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devrait diminuer de 240 millions d'euros (- 8 % par rapport à 2017). Cette dotation, destinée aux perdants de la suppression de la taxe professionnelle, devait être gelée. Mais comme en 2017, elle est réduite pour les Départements et les Régions et le Gouvernement propose d'étendre cette réduction à la DCRTP au bloc communal. C'est la confirmation de l'élargissement du périmètre des variables d'ajustement à cette dotation. Le périmètre des variables d'ajustement étant devenu trop étroit, la loi de Finances de 2017 avait élargi celui-ci à trois compensations : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions, la Dotation de Compensation pour Transferts des Compensations d'Exonération de fiscalité locale (DTCE-FDL) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Le PLF pour 2018 confirme ce schéma.

« Il s'agit d'un manquement grave à la parole de l'État », a réagi André Laignel, président du comité des finances locales. « Quand on nous dit que la taxe d'habitation sera remboursée à l'euro près, on peut

avoir quelques doutes sur la pérennité de cet engagement », a-t-il renchéri. En 2000, la part régionale de la taxe d'habitation avait été supprimée sous la forme d'un dégrèvement avant d'être transformée en exonération l'année suivante dans la loi de finances pour 2001.

Les recommandations de la Cour des Comptes pour plus de péréquation

Le 11 octobre dernier, la Cour des Comptes a rendu public son cinquième rapport annuel sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales, destiné au Parlement et au Gouvernement. Ce rapport revient sur l'amélioration globale de la situation de l'ensemble des collectivités, mais il comporte aussi une série de préconisations pour une meilleure gestion et plaide pour une réforme des financements comportant plus de péréquation.

Plus globalement, la Cour des Comptes estime nécessaire une meilleure prise en compte de la diversité des situations des collectivités notamment en :

- adaptant la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques de façon à tenir davantage compte de la diversité de leurs niveaux de richesses et de charges ;
- abaissant la part des dotations "forfaitaires" et en augmentant celle des dotations de péréquation.

Bien évidemment ces réformes ne pourraient intervenir que dans un contexte où les collectivités poursuivent leurs efforts de gestion, par ailleurs soulignés dans le rapport, notamment par une meilleure maîtrise de leur masse salariale.

SITUATION FINANCIERE DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

A. Les recettes de la collectivité

1. La fiscalité

Je vous rappelle que nous pratiquons une politique de stabilité de nos taux d'imposition depuis 2009. Seule l'évolution des bases, votées par le législateur font évoluer nos produits de fiscalité.

Rappel des dégrèvements d'impôts aux contribuables que nous avons décidé et qui ne sont pas compensés par l'Etat :

- Pour la taxe d'habitation : majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus ➔ perte de recettes de 14 500 € environ
 - Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles ➔ perte financière de 90 000 €
 - Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE ➔ perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation
- ➔ L'ensemble de ces avantages fiscaux s'élève donc à plus de 110 000 €.

La loi de finances 2018 prévoit une augmentation des bases de 0.4%. Pour le Pays de Salers, elles devraient être de l'ordre de :

- 9 759 884€ pour la taxe d'habitation (rappel : notre taux est de : 12.02%)
- 7 224 784€ pour le foncier bâti (rappel : notre taux est de : 1.45%)
- 971 972€ pour le foncier non bâti (rappel : notre taux est de : 10.37%)
- La Cotisation Foncière des Entreprises est plus volatile du fait de la composition de ses bases. Notre taux est de 29.59% et nous pouvons estimer que les bases seront les mêmes qu'en 2017 à savoir : 1 050 000€.

Ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité.

1. En effet, depuis la réforme de la taxe d'habitation et la mise en place du FNGIR, nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement.
2. D'autre part, la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle : soit 638 539€ annuellement. Ce montant est figé pour les communes, il n'évolue qu'en fonction des modifications de compétences de la CC et des transferts de charges inhérents à ces modifications.

Dans ce cadre, le transfert de compétences que nous avons pu effectuer dans les derniers mois de 2017 vont induire la réunion de la commission de transfert de charges afin de déterminer les éléments financiers induits par ces transferts.

Enfin, je vous rappelle que la communauté de communes supporte donc l'ensemble des évolutions de CFE à la baisse comme à la hausse. En effet, avec le Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle fixé en 2004, les communes bénéficient d'une garantie de recettes et ne sont nullement impactées par les variations qui sont intégralement supportées par la communauté de communes.

Illustration concrète : nous avons dû subir une baisse de 4.6% des bases de CFE entre 2016 et 2017 : soit une baisse de 14 500€ de recettes fiscales, dont les communes n'ont pas été impactées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 estimées
Ressources fiscales	1 898 532€	1 958 902€	1 990 458€	1 970 059€	1 976 252€	1 977 733€	1 985 644 €
Prélèvement FNGIR	838 993€	848 792€	857 839€	860 000€	840 840€	840 840€	840 840€
Reversement aux communes des ACTP	644 399€	644 399€	638 539€	638 539€	638 539€	638 539€	638 539 €
Ressources fiscales nettes	415 140€	465 711€	494 080€	471 520€	496 873€	498 354€	506 264€

2. Les Dotations

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

Année	Montant de DGF	Evolution
2012	437 709,00 €	
2013	434 090,00 €	-0,83%
2014	415 445,00 €	-4,30%
2015	372 855,00 €	-10,25%
2016	331 258,00 €	-11,16%
2017	309 181,00 €	-6,64%
2018 estimée	309 181.00€	0€

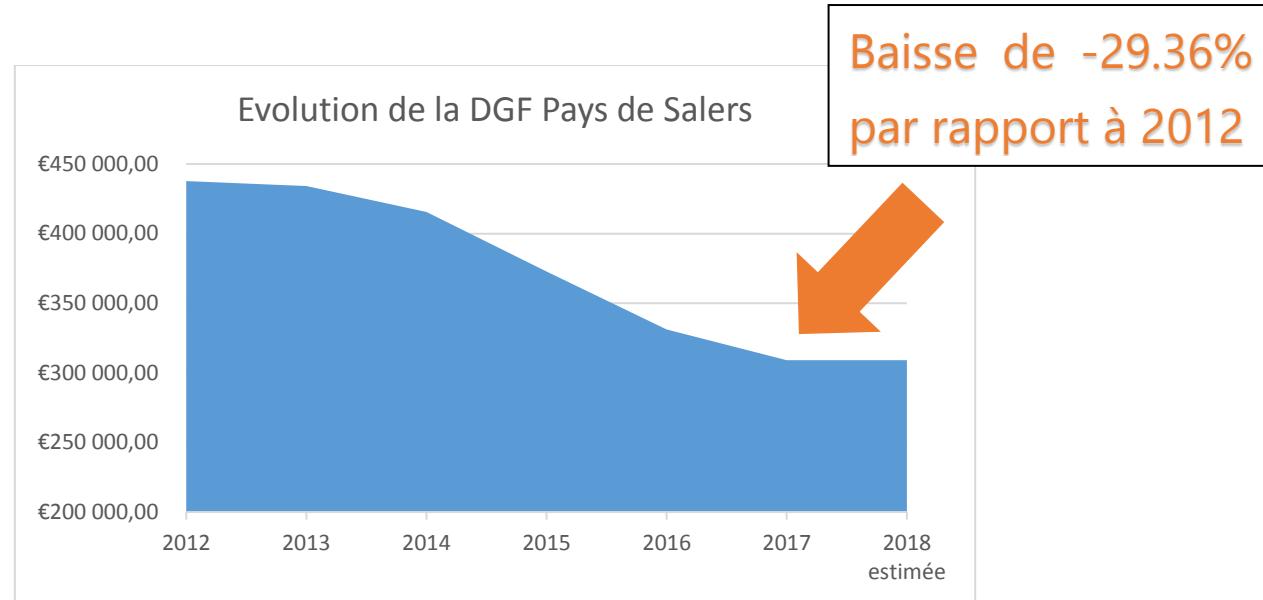
Initialement, l'effort demandé au bloc local pour le redressement des comptes publics a été réduit : une première moitié effective en 2017 et la suivante devant intervenir en 2018. Il s'est quand même traduit par une perte de 22 000€ pour le Pays de Salers.

Le nouveau gouvernement a décidé de ne pas programmer en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'État et les collectivités. Si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser – et dans le cas contraire, il y aura un malus. Seules 319 des plus grandes collectivités seront concernées par cette contractualisation : par exemple dans le Cantal, seul le département sera concerné.

Par ailleurs, l'enveloppe de la DGF étant « normée », il conviendra de regarder les attributions avec attention car la création de métropoles pourra impacter l'enveloppe globale et donc nos enveloppes de DGF.

Toutefois, nous ne pouvons que constater que nous avons perdu depuis 2011 près de 128 500€ de DGF annuelle ce qui représente 4% de nos recettes de fonctionnement du budget général soit 410 000€ en cumulé depuis 2011.

Il nous faut donc continuer à travailler toutes les composantes du coefficient d'intégration fiscale qui comme vous le savez est une équation à différentes données : population, mutualisation, transfert de compétences... Ainsi, grâce aux modifications apportées à nos statuts et notamment la prise en compte de nouvelles compétences, nous conserverons la fraction de DGF Bonifiée (soit 76 891€ pour 2017).



j. La Dotation de compensation

La loi de Finances 2018 prévoit une baisse des dotations de compensation (des mesures fiscales) de l'ordre de 1.7% pour 2018.

Les mesures de compensation sont dépendantes du type d'impôts compensés. N'ayant pas le détail, cette proportion nous laisse imaginer que cette baisse pourrait toucher notre dotation de compensation, nos compensations au titre de la CFE, CET, CVAE, IFER, TF et TH soit une baisse totale de : 5500€.

k. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Evolution du FPIC de sa création à 2017 :

Nom Communes	Création du FPIC en 2012	Versement de droit commun 2013	Versement de droit commun 2014	Versement de droit commun 2015	Versement de droit commun 2016	Versement de droit commun 2017	Evolution 2016/2017
ALLY		7 977	11474	14 659	17 607	16 320	-7%
ANGLARDS DE SALERS		10 040	14427	20 137	23 910	22 321	-7%
BARRIAC LES BOSQUETS		2 085	2940	4 245	4 623	3 878	-16%
BRAGEAC		659	885	1 214	1 480	1 390	-6%
CHAUSSENAC		2 578	3767	5 142	6 317	5 926	-6%
ESCORAILLES		670	1011	1 452	1 802	1 723	-4%
LE FALGOUX		2 071	2950	4 256	5 112	4 888	-4%
LE FAU		583	829	1 185	1 460	1 417	-3%
FONTANGES		3 102	4542	6 258	7 505	7 459	-1%
FREIX ANGLARDS		1 920	2961	4 222	5 008	4 771	-5%
GIRGOLS		935	1255	1 701	2 086	2 124	2%
PLEAUX		16 857	24094	33 971	41 200	38 926	-6%
ST BONNET DE SALERS		3 002	4193	5 800	6 884	6 354	-8%
ST CERNIN		11 607	16806	24 256	29 588	26 975	-9%
ST CHAMANT		4 122	5588	7 494	8 806	8 590	-2%
ST CIRGUES DE MALBERT		2 795	4206	6 049	7 562	7 412	-2%
STE EULALIE		2 472	3606	4 917	5 852	5 505	-6%
ST ILLIDE		8 197	10821	14 757	17 897	16 944	-5%
ST MARTIN CES		1 636	2402	3 224	3 705	3 418	-8%
ST MARTIN VX		7 947	10945	15 022	17 882	17 437	-2%
ST PAUL DE SALERS		1 280	1823	2 519	3 043	2 809	-8%
ST PROJET DE SALERS		1 201	1696	2 269	2 837	2 767	-2%
ST VINCENT DE SALERS		1 188	1722	2 466	3 035	2 798	-8%
SALERS		3 301	4636	6 242	7 842	7 119	-9%
TOURNEMIRE		1 728	2372	3 258	3 787	3 419	-10%
LE VAULMIER		1 006	1446	1 957	2 396	2 516	5%
BESSE		1 493	2084	2 937	3 374	3 260	-3%
CC PAYS DE SALERS	64828	42 379	64831	89 663	111 071	103 224	-7%
TOTAL	64828	144 831	210 312	291 272	353 671	331 690	-6%

Contrairement à ce qui avait été prévu à la création du FPIC, c'est-à-dire une augmentation progressive du volume mis en péréquation, initialement jusqu'à 1.250 milliard d'euros, l'année 2017 a vu une

stabilisation de l'enveloppe nationale, mais qui s'est traduite pour le territoire du Pays de Salers par une baisse de 6%.

Le gouvernement a fait savoir qu'il n'entendait pas augmenter le FPIC comme initialement prévu mais bien le laisser au niveau actuel pour 2018, c'est-à-dire 1 milliard d'euros.

B. Notre endettement

En 2017 :

- Nous avons réalisé l'emprunt de 150 000€ sur le budget OM pour le financement des déchetteries. Celui-ci porte à 900 000€ le montant emprunté pour le financement de nos 3 déchetteries et du bâtiment technique intercommunal. Ces emprunts nous permettent de maintenir notre taux de TEOM stable.
- Nous avons réalisé l'emprunt finalisant l'opération « Coopérative de St Bonnet de Salers ». Dans ce cadre, nous avons renégocié l'emprunt initial pour permettre un gain significatif en termes d'intérêts.
- Les opérations portées par le budget général sont autofinancées (Hôtel d'entreprises, Col de Légal...)

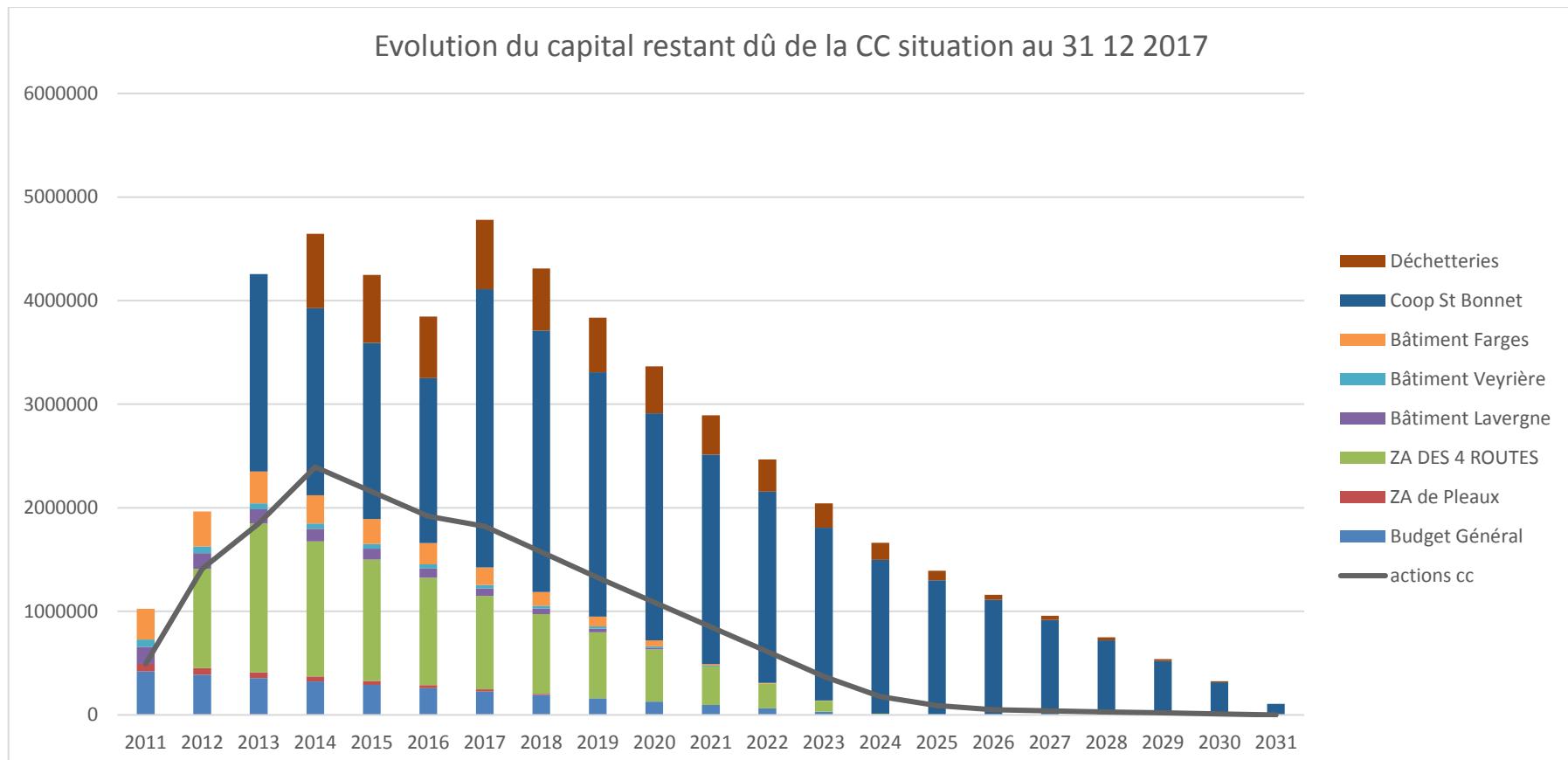
Structuration d'endettement de la CC du Pays de Salers :

Comme vous pouvez le constater près de 55% de notre capital emprunté concerne des opérations d'immobilier d'entreprises. Ces emprunts sont donc couverts par des loyers mensuels. A ce jour, aucun retard de paiement n'a été enregistré par les services.

En 2018, nous devrons réaliser un nouvel emprunt pour l'opération d'immobilier d'entreprises Brasserie 360 Degrés (cf partie Développement économique).

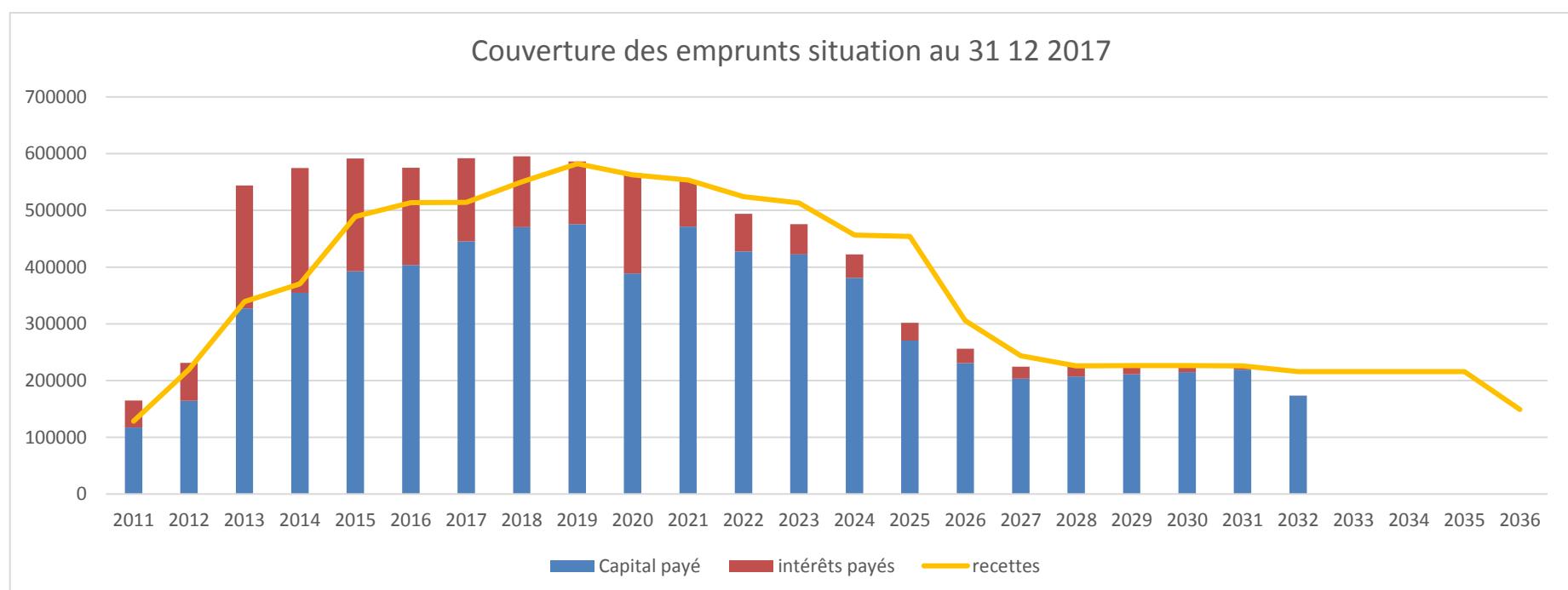
Etat des emprunts de la collectivité au 31/12/2017					
	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12/2017	Annuité 2018	Fin d'emprunt	Recettes /loyers
Budget Général	500 000,00 €	225 609,18 €	42 111,57 €	01/02/2024	Budget gal
ZA de Pleaux	121 500,00 €	20 595,52 €	10 966,64 €	25/08/2019	Budget gal/vente
ZA des 4 routes 1	1 000 000,00 €	541 666,74 €	101 197,90 €	25/06/2024	Budget gal/vente
ZA des 4 routes 2	600 000,00 €	362 500,00 €	65 331,26 €	25/01/2025	Budget gal/vente
Bâtiment Lavergne 1	200 000,00 €	60 968,58 €	17 453,28 €	25/09/2021	Loyers
Bâtiment Lavergne 2	32 200,00 €	10 733,30 €	2 603,91 €	25/04/2022	Loyers
Bâtiment Veyrière	100 000,00 €	32 372,35 €	7 853,54 €	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges 1	350 000,00 €	130 501,15 €	35 613,48 €	15/08/2021	Loyers
Bâtiment Farges 2	71 500,00 €	38 729,24 €	7 633,44 €	25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet 1	2 000 000,00 €	1 681 164,76 €	133 759,52 €	25/06/2032	Loyers
Coop St Bonnet 2	1 035 000,00 €	1 005 234,37 €	79 980,04 €	26/06/2032	Loyers
Déchetteries	750 000,00 €	531 250,00 €	79 511,72 €	25/03/2026	TEOM
Déchetteries	150 000 €	140 000,00 €	11 330,00 €	01/02/2031	TEOM
TOTAL	6 910 200,00 €	4 781 325,19 €	595 346,30 €		

Etat des participations de la collectivité		
Syndicat mixte du marché au cadran		15 000 €
SEM Salers Développement capital		150 000 €
SEM Salers Développement apport en terrain		163 640 €



La hausse de 2017 est dûe à la réalisation des deux emprunts sur 2017 : un de 150 000€ sur le budget OM et un de 1 035 000€ sur le budget de la Coopérative.

La courbe représente le volume d'emprunt uniquement imputable à la CC : budget général et OM, c'est-à-dire hors opération d'immobilier d'entreprises.



Les emprunts contractés sont soit couverts par des loyers, soit par les ressources du budget général et OM.

Nous pouvons constater que si de 2011 à 2017 les décalages dans la réalisation des crédits-bails ont fait que nous avons réalisé des avances de trésorerie ; en 2019, la situation se stabilise jusqu'en 2021, date à laquelle le système s'inverse et où les loyers deviennent plus importants que les dépenses d'emprunts.

C. Notre équilibre

	2014	2015	2016	2017 estimé
Recettes de fonctionnement cumulées	5070606	5009354	4386886	4291791
Dépenses de fonctionnement cumulées	4181874	4107308	3496731	3403188
Epargne de gestion	888733	902046	890155	888604
Intérêts de la dette	220165	191519	167984	146701
EPARGNE BRUTE	668567	710527	722171	741903
Capital	359281	412549	403829	446348
EPARGNE NETTE	309286	297978	318342	295554

D'après nos estimations, nous maintenons en 2017 des niveaux d'épargne (tous budgets confondus) équivalents aux années antérieures et de bons niveaux :

- Notre capacité de désendettement est de 6.4 ans (il est admis qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 10 ans et avec un maximum de 12 ans).
- Notre taux d'épargne brute est de 17.29% (supérieur à la moyenne nationale du bloc local)
- Epargne brute / habitant : 83€/hab (moyenne régionale 70€/hab, moyenne nationale 61€/hab)

Comme nous l'avions décidé, cette année notre excédent de fonctionnement cumulé qui sera de l'ordre de 2 700 000€ sera en intégralité viré à la section d'investissement pour permettre l'autofinancement de nos principales actions.

D. Nos engagements

Comme pour les précédents exercices, nous restons dans notre schéma d'optimisation financière :

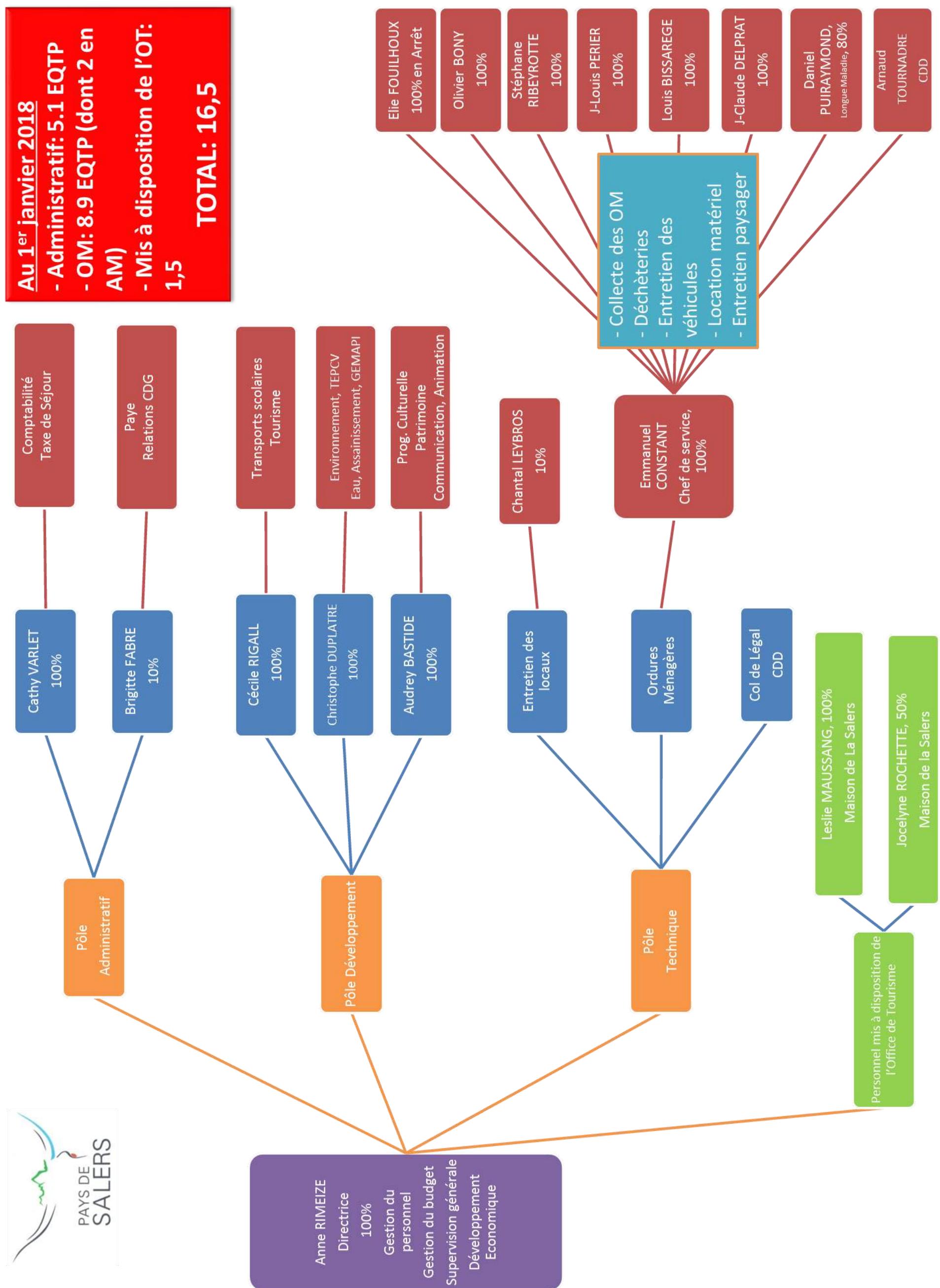
- en poursuivant notre logique de gestion qui nous permet de dégager une marge de manœuvre annuelle significative.
- en limitant le recours à l'emprunt et en consommant nos excédents,
- en suivant les logiques des financeurs qui fonctionnent de plus en plus par appel à projet
- tout en maintenant le niveau de services à la personne que nous avons précédemment validés
- ainsi qu'en intégrant de nouvelles compétences telles que l'assainissement.

Afin de permettre une meilleure lisibilité à moyen terme prenant en compte nos objectifs et nos contraintes, je vous propose de nous fixer le pacte de gestion suivante :

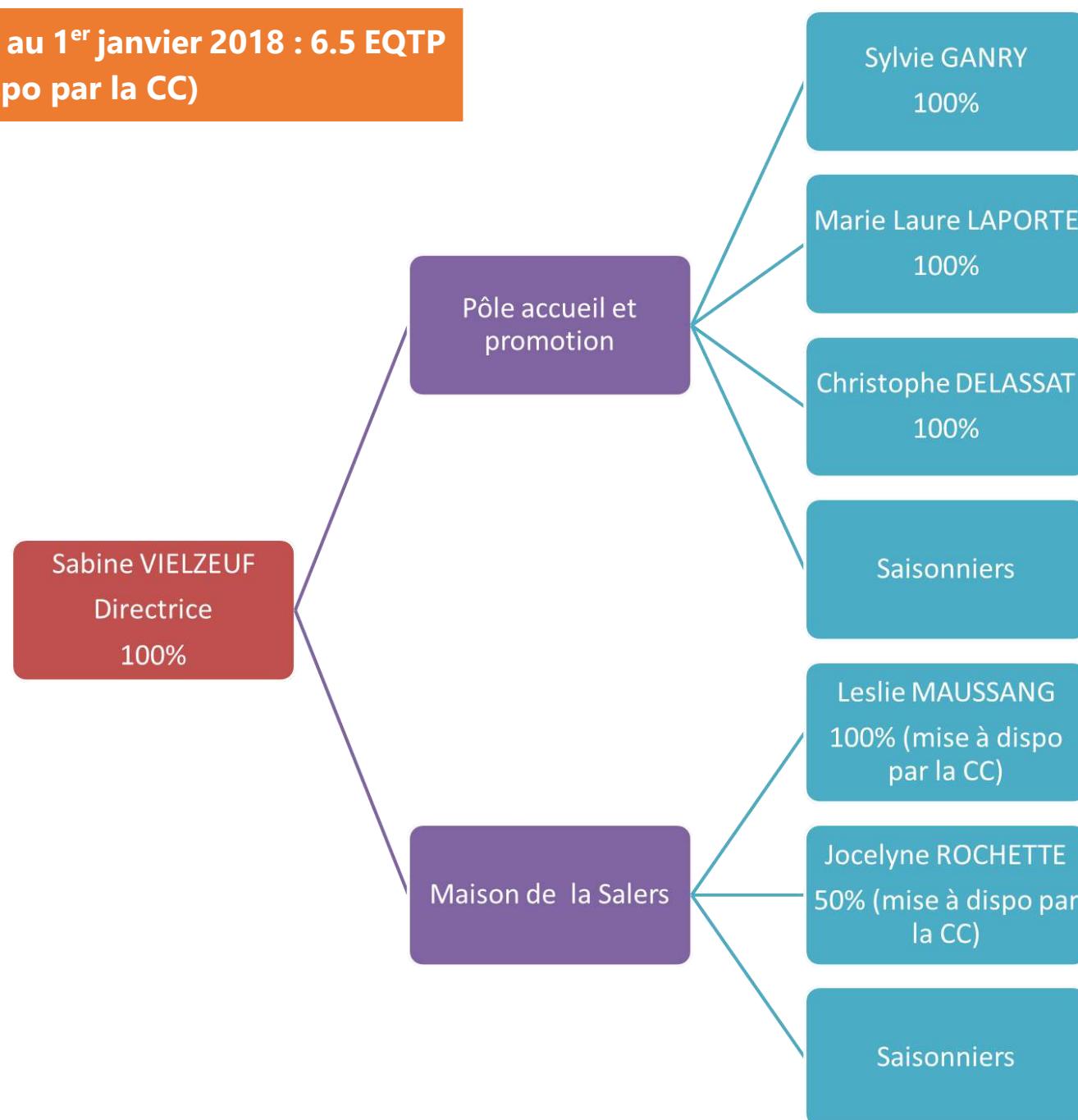
- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (tous budgets confondus)**
- Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 15% (c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale du bloc local) (tous budgets confondus)**
- Pérenniser un volume d'épargne net supérieur à 200 000€ (tous budgets confondus)**

Ces règles guideront à moyen terme nos choix en termes de stratégie financière et de programmation d'investissement.

L'organisation de la communauté de communes



**Office de tourisme au 1^{er} janvier 2018 : 6.5 EQTP
(dont 1.5 mis à dispo par la CC)**



Volume de travail administratif

- Courrier : + de 15 000 envois
- Nombre de mandats codecom : 1892
 - Budget Général : 951
 - OM et autres budgets : 941
- Nombre de titres codecom : 1315
 - Budget Général : 632
 - OM et autres budgets : 683

Nombre de consultations : 18

- TRAVAUX :
 - Col de Légal : lot cuisine
 - Col de Légal : relance du lot électricité
 - Hôtel d'ets : lot photovoltaïque
 - Hôtel d'ets : relance lot électricité
 - Office de tourisme : lot électricité
 - Brasserie 360 degrés
- FOURNITURES :
 - Sel de déneigement
 - Sacs poubelle
 - Broyeurs
 - Equipement d'entretien des bas côtés
- Véhicules ordures ménagères
- Station d'avitaillement BioGNV
- Vélos à assistance électrique
- Bateaux électriques
- PRESTATIONS DE SERVICES :
 - Etude de développement touristique
 - Emprunt coopérative laitière
 - Traitement déchets collectés en déchetteries
 - Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

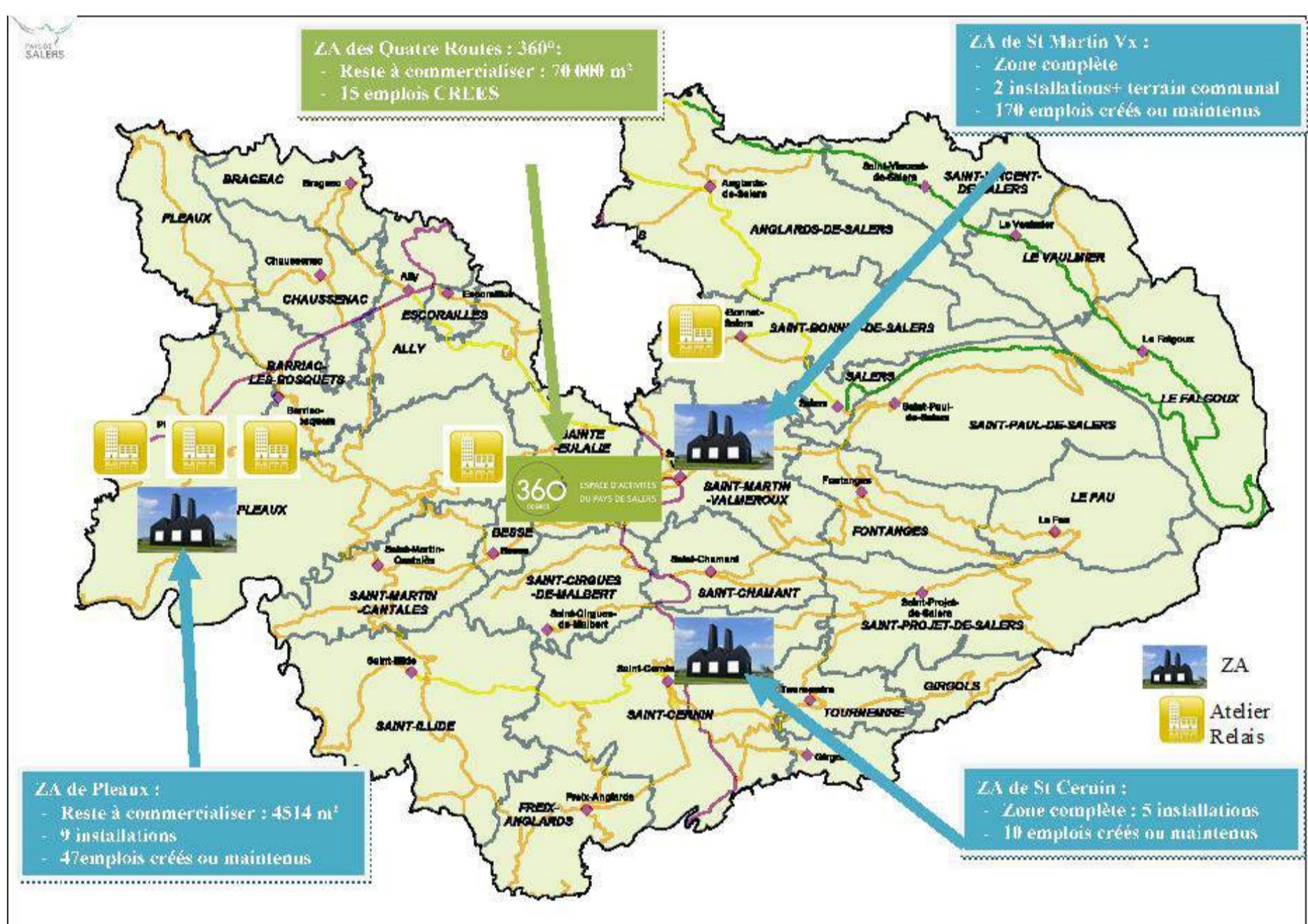
Développement économique

A. Les zones d'activités économiques

Nous disposons de trois zones d'activités d'intérêt local. Deux d'entre elles sont désormais complètes : St Cernin et St Martin Vx. D'autre part, reste un seul terrain disponible sur la ZA de Pleaux, en fond de zone d'une surface de 4500m².

Nous entamons des démarches pour une éventuelle acquisition afin de disposer de nouveau de disponibilités foncières.

Sur l'Espace d'activités 360 Degrés, 3 chantiers sont en cours : l'unité de méthanisation (terrain apporté par la CC à la SEM Salers Développement), l'Hôtel d'Entreprises et la Brasserie 360 degrés. Ce qui a pour conséquence de laisser une surface à commercialiser de 70 000m². Des contacts sont en cours avec une unité de fabrication de matériel lié au domaine des énergies renouvelables.



Nous avons toujours le projet de créer un pool d'ambassadeurs du territoire. Pour cela, je vous invite à nous faire remonter des contacts de personnes ressources : chefs d'entreprises, cadres, entreprises intérieures ou extérieures au territoire ; qui pourraient être intéressées pour être vecteur d'images positives du Pays de Salers.



B. Hôtel d'entreprises

Les travaux de notre hôtel d'entreprises sont en cours et devraient être achevés 1^{er} trimestre 2017. La défaillance de l'entreprise d'électricité a pour conséquence de retarder le chantier de plus de 3 mois.

Je vous rappelle la composition de l'Hôtel d'entreprises :

- Une partie halle de 1217 m² divisible en unités de différentes tailles allant de 186m² à 372m², avec bureaux, vestiaires et sanitaires. La séparation est faite d'un simple cloisonnement amovible mais isolant permettant une parfaite flexibilité.
- Une partie bureau de 280m² constituée d'une dizaine de bureaux. Ces bureaux se partagent des espaces communs et une grande salle de réunion.
- Un espace télétravail.

Nous avons inscrit cet outil économique dans une véritable démarche environnementale :

- Parfaite intégration paysagère
- Des sheds orientés au nord afin d'avoir une lumière diffuse dans les ateliers et éviter la surchauffe et la consommation électrique
- Une surface de 642m² de capteurs photovoltaïques (orientation idéale),
- Un chauffage par le biais de l'unité de méthanisation à proximité
- Pour la partie bureau (plein sud) : des dispositifs architecturaux pour favoriser les apports en énergie solaire passive
- Un bâtiment parfaitement isolé



Coût 2017-2018 : 1 560 000€HT de travaux - 890 000€ de subventions

Prix de location :

- 2.30€ HT hors charges le m² de surface artisanale : soit pour un bloc un loyer mensuel de 510.60€HT HC (compteurs individuels)
- 8€ HT hors charges le m² de surface de bureau soit pour un bureau d'une surface moyenne de 12m² un loyer mensuel de 96€ HT HC (charges électricité, chauffage, services proratisées au m²)

Je vous rappelle que ces tarifs sont calculés afin de ne pas constituer une aide indirecte aux entreprises. Avec un taux de remplissage progressif, nous imaginons un retour sur investissement de l'ordre de 20 ans.

Aujourd'hui, nous avons 2 contacts fermes pour des ateliers artisanaux et un contact ferme pour une location de surface de bureaux.

C. Desprat Vins – Distillerie Couderc : Projet d'immobilier d'entreprises

Le projet d'immobilier d'entreprises avec les entreprises Desprat Vins et Distillerie Couderc a connu des modifications. Le projet initial concernait la création d'une distillerie, brasserie et cave à vins. Aujourd'hui, il s'oriente vers l'unique production de bières artisanales. L'entreprise « Brasserie 360 Degrés » est constitué des personnes privées : Pierre DESPRAT, JJ VERMEERSCH et Alexandre VERMEERSCH.



Les travaux de gros œuvre vont débuter et la livraison du matériel de production est prévue pour avril 2018. Le début de la production de bière est prévue pour le début du mois de juin avec la première dégustation un mois après.

Pour rappel : principe d'une opération d'immobilier d'entreprises : la communauté de communes investit pour le compte des entreprises, et un contrat de crédit bail fixe les modalités de remboursement.

L'installation de ce groupement d'entreprises va permettre la création d'une dizaine d'emplois.

D. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers

Suite à la modification de l'avis des services de la DDCSPP, nous avons réalisé en 2017 les travaux d'aménagement des caves d'affinage pour un montant de 130 000€.



Les travaux étant achevés, l'emprunt complémentaire réalisé, nous allons pouvoir finaliser début d'année 2018, les conditions du crédit-bail. Si aujourd'hui la Coopérative paye un loyer de 11 000€HT/mois (depuis mai 2015), celui-ci devrait être à terme de 18 000€HT/mois.

D'autre part, la coopérative se réorganise : avec le départ du directeur, une nouvelle direction va être mise en place. Enfin, la coopérative a pu dégager pour l'exercice 2016, première véritable année de fonctionnement, un résultat positif.

E. Session d'Accueil d'Actifs

Les 18-19 et 20 octobre derniers, le Pays de Salers a accueilli la 23^e Session d'Accueil d'Actifs du département du Cantal. Ainsi, 20 porteurs de projets, soit 40 personnes ont été reçues pendant 3 jours en Pays de Salers. Ce séjour est l'occasion pour eux de suivre une formation et un accompagnement privilégié par les intervenants des Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie et des Métiers ; ils ont aussi l'occasion de découvrir le territoire et ses habitudes ainsi que des potentielles offres de reprises.



Les publics sont différents et les projets sont à différents stades d'avancement. En moyenne, une session permet à terme d'installer 25% des porteurs de projets sur le Cantal, avec une durée moyenne de maturation de projet de 18 mois. Parmi ceux qui ont suivi cette session, plusieurs ont déjà noués de solides contacts et une offre de reprise a été signée en Pays de Salers !

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

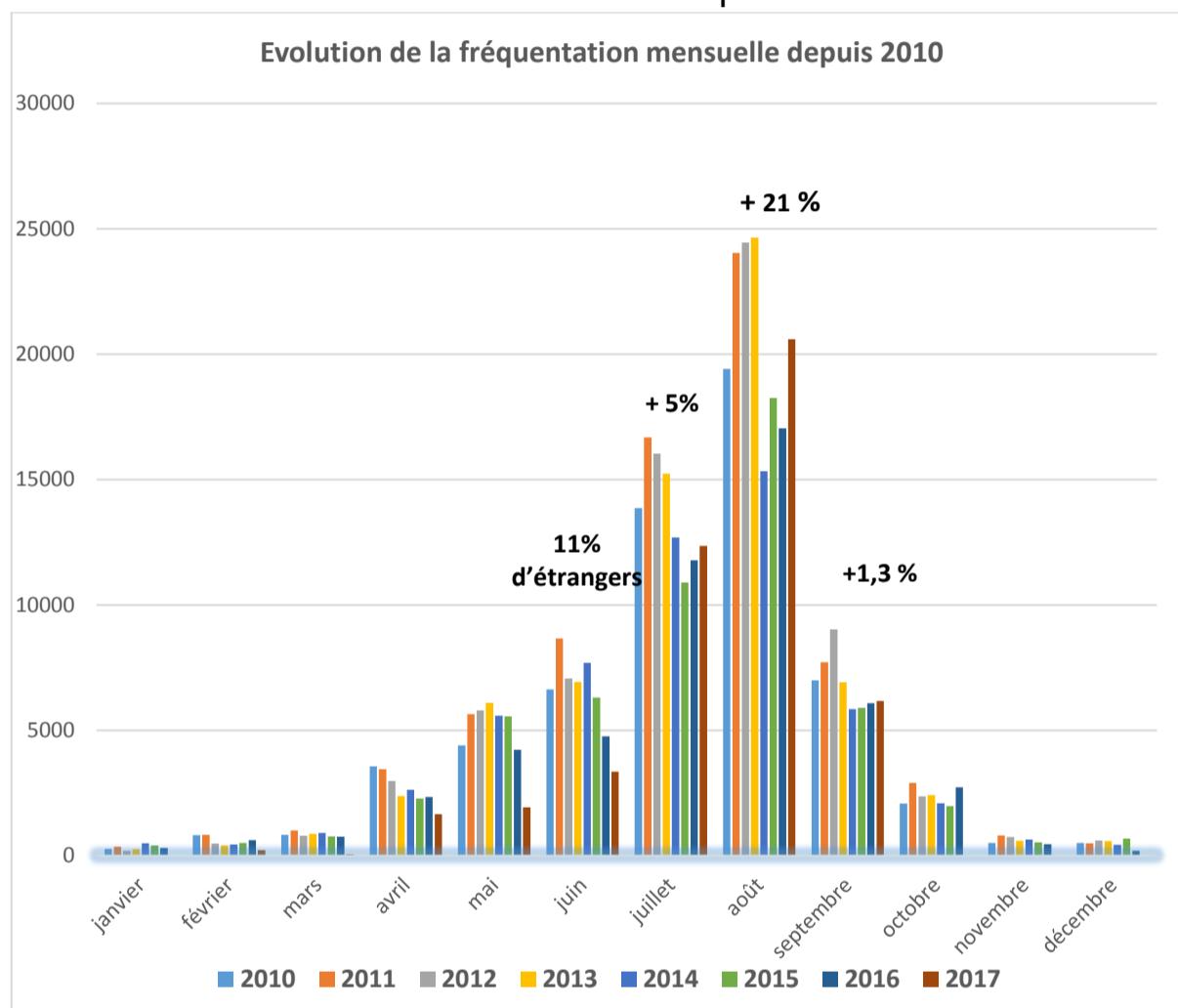
A. L'office de tourisme

L'office de tourisme assure l'accueil en 3 points du territoire pour une fréquentation globale de tout le territoire du Pays de Salers. Il compte 6.5 équivalent temps plein pour gérer les points d'accueil et la Maison de la Salers : ces deux fonctionnements permettent une économie concrète dans l'emploi des saisonniers.

1. L'accueil

2017 a été une très belle saison et arrière-saison avec quelques points marquants à souligner :

- 11 % d'étrangers sur le mois de juin par rapport à 2016
- + 5 % de fréquentation sur juillet par rapport à 2016
- + 21 % de fréquentation sur août par rapport à 2016
- septembre et vacances de toussaint en hausse depuis 2 années consécutives



Malgré des chiffres légèrement faussés pour Salers du fait des travaux du bureau d'accueil sur le premier semestre (permanences limitées et peu accessibles à la salle des fêtes), la répartition des actes d'accueils se modifie sensiblement :

- 79% à Salers (77% en 2016), ouvert à l'année
- 18 % à Tournemire (14% en 2016), ouverture en saison uniquement
- 3 % à Pleaux (8% en 2016), ouvert à l'année

Le caractère de tourisme de proximité se confirme dans la répartition des origines de la clientèle :

	% des actes d'accueil
AUVERGNE-RHONE-ALPES	20,89
NOUVELLE-AQUITAINE	14,93
ILE-DE-FRANCE	12,38
OCCITANIE	11,43
PAYS DE LA LOIRE	7,77
BRETAGNE	5,62
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5,52

Une clientèle étrangère qui se stabilise depuis plusieurs années autour de 9%. Les belges arrivent toujours en tête, mais en 2017 les allemands ont été plus nombreux que les anglais.

Les visites de ville accusent toujours une baisse de 3 %. Le manque est important sur les groupes alors que le public individuel est en hausse très marquée sur l'été (+ 74%).

2. Le site internet et l'affichage dynamique

Une fréquentation du site internet en progression de 8% :

- 108 374 sessions : + 3%
- 80 873 utilisateurs : + 8%
- 501 629 pages vues : + 6.4%
- 74 % de nouvelles sessions



Via nos 3 écrans d'affichage dynamique, nous avons pu traiter plus de 300 affiches.

3. La gestion des équipements intercommunaux

La communauté de communes a décidé de confier les équipements touristiques qu'elle a créés dans le cadre de procédures de délégation de service public (DSP). Ainsi, elle est en plein renouvellement de la DSP de la Maison de la Salers, et la DSP du Col de Légal sera renouvelée à l'issue des travaux.

i. Maison de la Salers

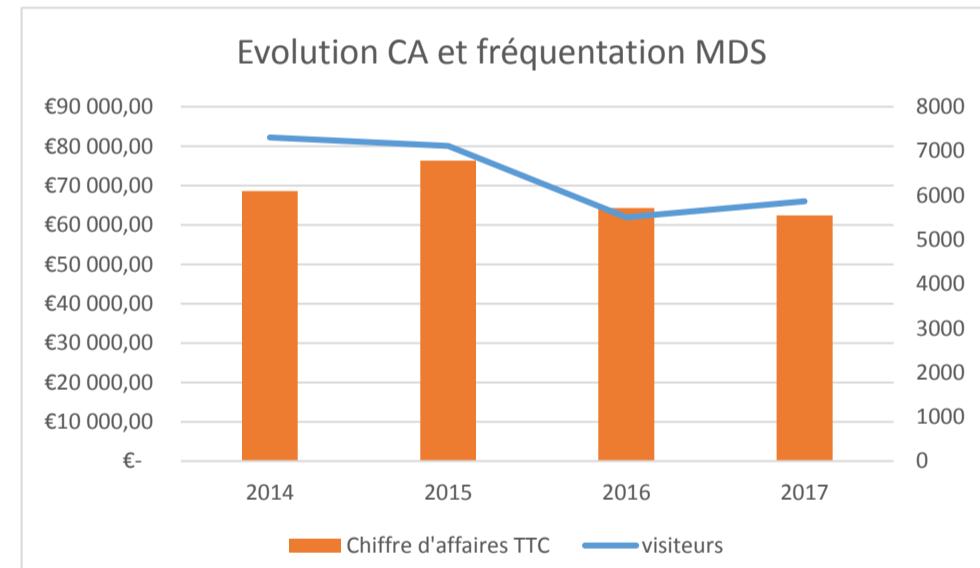
Depuis 2014 et jusqu'au 31 janvier 2018, la gestion de la Maison de la Salers a été confiée à l'Office de Tourisme qui nous reverse une participation de 5% du chiffre d'affaires.



La MDS a pu accueillir 30 groupes soit 1057 personnes (18% de la clientèle). Les animations familles ont quant à elles été plébiscitées par plus de 250 personnes.

En 2017, la fréquentation a connu une augmentation de 6.5% et il est à noter que le panier moyen du visiteur sur site est de 10.16€.

La Maison de la Salers fonctionne avec 1.5 ETP et des stagiaires durant la période estivale.



S'il est retenu à l'issue de la procédure de DSP, l'Office de Tourisme nous a déjà fait savoir qu'il souhaitait développer les projets suivants à la Maison de la Salers :

- Embellissements extérieurs et amélioration de la signalétique
- Développer les animations : parcours pieds nus en extérieur, activités sensorielles en intérieur, ancrer la MDS dans les manifestations nationales avec un programme dédié (journée du fromage, pâques, journée des musées, journées du patrimoine, semaine du goût...), permettre aux visiteurs d'approcher des vaches salers (projet en réflexion)
- Développer la communication : mise en place d'une mascotte, nouveau site internet plus actuel...

j. Le Col de Légal

A cause de la tempête qui s'est abattue sur le site courant janvier 2017, emportant avec elle des hectares de forêts, la saison hivernale 2016-2017 n'a pu se tenir.

D'autre part, le projet de restructuration du Col de Légal a nécessité la mise en veille du site toute l'année 2017 ainsi que jusqu'à la fin des travaux programmée pour l'automne 2018 (cf § G.Col de Légal).

Aujourd'hui, il n'y a aucun coût de fonctionnement induit par cette inactivité, l'agent anciennement en charge de la gestion ayant décidé de se porter en disponibilité.

Une procédure de délégation de service public sera renouvelée à l'issue des travaux.

4. Le projet de réaménagement du bureau de Salers

Le bureau de l'office de tourisme a changé de siècle en 2017. Avec une amélioration de l'efficacité énergétique, une nouvelle disposition de l'accueil et des nouveaux outils de communication : il devient une vitrine moderne et attractive du Pays de Salers.

Je vous rappelle que cet équipement a été réalisé conjointement avec la mairie de Salers qui a souhaité rendre accessible son secrétariat de mairie.



En 2018, déploiement de la 2ème phase de l'équipement numérique : Développement de la table tactile avec de nouvelles fonctions étendues à l'ensemble des activités de pleine nature et au patrimoine

Contribution CODECOM 2017 : 235 000 €

B. Soutien aux manifestations

La communauté de communes soutient les manifestations ayant un rayonnement au moins départemental par un système de conventionnement sur 3 ans qui permet aux associations de programmer à moyen terme leurs budgets. D'autre part, nous soutenons les clubs sportifs évoluant en fédérale ou en ligue. Nous soutenons de cette manière 11 associations.

Coût annuel : 12 000€

C. App'Lyre

Depuis 2015, une application pour smartphones et tablettes permet de découvrir de manière ludique notre territoire. 3 circuits voiture et un circuit piéton ont été créés pour tout savoir du Pays de Salers, de ses paysages à son patrimoine, en passant par sa gastronomie et ses activités. De multiples contenus multimédia et des énigmes agrémentent la visite.



A télécharger gratuitement sur AppStore et Google Play : en 2017 : 395 téléchargements, soit 12% de téléchargements supplémentaires par rapport à 2016.

D. Randonnée

La Communauté de Communes du Pays de Salers propose 33 sentiers de petite randonnée de difficulté et de distance variables, permettant à presque toutes les communes de notre territoire de disposer d'au moins un sentier balisé et entretenu annuellement. Si cette formule de randonnées à la journée ou à la demi-journée reste la plus prisée, l'itinérance développée par la communauté de communes depuis 5 ans grâce au Tour de Pays (3 boucles d'une centaine de kms à parcourir en 4 à 5 jours) connaît un succès croissant. Les topoguides sont disponibles :



- en téléchargement gratuit sur notre site internet www.pays-salers.fr (8653 vues depuis le 1/01/2017 ; 9368 en 2016)
- à l'achat à l'Office de Tourisme (867 fiches rando, 100 topoguides sentiers PR et 9 topoguides Tour de Pays ont été vendus cette année).

Coût annuel : 33 464 € (entretien + balisage de 430 km de sentier)

E. Artisanat d'art

Aujourd'hui, nos quatre maisons d'artisan d'art sont occupées et accueillent :

Tournemire : Olivier BROYART, dessinateur et illustrateur

Saint Vincent de Salers : Frédérique K, artiste peintre

Pleaux : Mathieu CHATEAU, maroquinier

Anglards de Salers : Iga BORKOWSKA, tisserande et Mikolaj NOWOTNIAK, artiste peintre



L'aménagement d'une 5ème maison est en cours sur Saint Cernin. Il s'agit d'un immeuble mis à disposition par le CCAS de la commune, situé en plein cœur du bourg. Le projet sera mené conjointement par les 2 structures. La consultation des entreprises devrait intervenir au 1er trimestre 2018.

Coût estimatif des travaux : 324 000 € HT

F. Longairoux

Une étude de restructuration du site de Longairoux, en bordure du barrage d'Enchanet, a été menée par le Cabinet Alliances. Les conclusions de celle-ci, basées sur le réaménagement du camping municipal existant et sur la création d'une base de loisirs, démontrent le potentiel économique et touristique de ce site, seul plan d'eau de notre territoire.



Si le développement de la partie activités pourrait être pris en charge par la communauté de communes, l'aménagement du camping municipal reste de la compétence de la commune de Pleaux. Cependant, ces deux projets étant indissociables, une réflexion est en cours entre les 2 potentiels maîtres d'ouvrage concernant l'articulation de ce projet.



Coûts estimatifs :

Réaménagement du camping municipal : 865 000 € HT

Création d'une base de loisirs : 1 063 000 € HT

G. Projet de développement du site du Col de Légal

La démolition de l'ancien foyer de la station de ski de fond du Col de Légal au mois de février dernier a officiellement lancé les travaux de réaménagement du site. Ceux-ci vont durer 21 mois, la livraison du nouveau bâtiment étant prévue pour novembre 2018.



Pour rappel, le projet se compose d'un hébergement de 17 chambres pour une capacité totale de 52 lits et d'un foyer dédié aux activités de pleine nature faisant du Col de Légal un espace de pratiques été comme hiver. Pour cela, des prises de contacts ont d'ores et déjà été établies avec divers prestataires touristiques et accompagnateurs en moyenne montagne afin de mettre en place des partenariats et proposer de nouvelles activités sportives, ludiques et innovantes.



A ce jour, les élévations du rez-de-jardin sont achevées et le coulage du plancher du rez-de-chaussée est en cours. Si les délais sont respectés et que les conditions météo se maintiennent, le gros œuvre devrait être terminé d'ici la fin de l'année.

Rappel du plan de financement prévisionnel :

Montant du marché (MO comprise) : 2 156 000 € HT :

- 1509 000€ hébergement + 647 000€ foyer d'activités
- 58% de Subventions prévisionnelles

H. Etude vallée du mars

En 2013, l'étude pour la mise en valeur de la forêt avait démontré le potentiel de développement d'une activité alliant découverte et pratique sportive dans la Vallée du Mars. La commune du Falgoux ayant proposé de mettre à disposition un terrain à proximité de la station de ski de fond du Pont des Eaux, il s'agit désormais d'étudier la faisabilité de ce projet. Le cabinet d'études ADOC est en charge de cette mission. Après avoir contacté de potentiels partenaires privés qui ont visité les lieux, un appel à projet pour la conception et la gestion d'un parc acrobatique en hauteur va être publié en début d'année 2018. D'ores et déjà, plusieurs prestataires ont confirmé leur participation à la consultation.



Coût de l'étude : 35 000 € HT

Coût prévisionnel de l'investissement : 615 000 € HT

I. Halle économique à Salers

Dès le début de l'année 2018, nous devrons lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation relative à la réalisation d'une halle à vocation économique et touristique.

Il convient aujourd'hui de creuser l'opportunité d'aménager le projet sur le site de l'actuelle école, comme préconisé par les services de l'Etat. Cette étude devra prendre en compte les objectifs et impératifs de la halle mais aussi ceux de l'utilisation actuelle des locaux, à savoir : école, logements et bureaux.

Coût HT 2018 : 20 000€

J. Etude de développement stratégique de l'hébergement touristique

Avec 4259 lits touristiques marchands en 2016, le Pays de Salers dispose d'une importante offre en hébergements. Pour autant, l'analyse des clientèles démontre des pratiques marquées par la saisonnalité et les courts séjours. Dans ce contexte, l'objectif de cette étude, menée par Karanga, est d'établir un état des lieux de l'offre sur le territoire avant de définir une stratégie de développement à moyen et long termes et d'identifier les éventuelles mesures d'accompagnement.

Les conclusions de cette étude ont distingué deux principaux axes d'intervention :

- L'amélioration quantitative de l'offre d'hébergements, en s'appuyant sur les manques identifiés dans le diagnostic, à savoir : un site d'hôtellerie de plein air, un gîte d'étape et de groupe, un parc résidentiel de loisirs insolite et l'aménagement d'aires de camping-cars,
- L'amélioration qualitative de l'offre d'hébergements par l'accompagnement et la formation des professionnels autour d'une démarche qualité.

Coût de l'étude : 12 650 € HT

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Face à un succès grandissant des représentations proposées en temps scolaires, aux demandes des enseignants et à une moindre fréquentation des spectacles tout public, la communauté de communes a décidé d'axer sa programmation sur la jeunesse, très demandeuse de spectacles. D'une part, nous mobilisons des spectacles sur le territoire, d'autre part, nous participons aux coûts de transports pour les établissements les plus éloignés : en 2016-2017 nous y avons consacré la somme de 902€ et pour 2017-2018 ce sont déjà 2148€ qui ont été consommés.

En termes de personnel, la communauté de communes consacrera l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2017 :

Enfance : « Samuel » de la compagnie Le Voyageur Debout

Le sujet de la trisomie 21 a été abordé avec beaucoup d'humour et de tendresse par la comédienne Sandrine Gélin dans un seul-en-scène où le son et lumière ont autant d'importance que le texte des 9 personnages qu'elle interprète.

Musical : Festival Hibernarock / Poni Hoax + Juniore

Le Groupe Poni Hoax ayant été contraint de rester à Paris, suite au blocage à Orly, son remplacement a été brillamment assuré par une première locale : Géraud Cassagne, le chanteur guitariste de Pox Vox, blues rock. Le Groupe JUNIORE, devenant la tête d'affiche, a réveillé le calme de Salers avec ses compositions aux influences sixties mêlées de rock, pleines de mystères.

Enfance : « Drôles de Sorcières » de la compagnie Le Chant des lignes

4 histoires de sorcières ont été racontées de différentes manières par l'artiste Hélène Rémond qui leur a appris à travers les personnages d'Hélène, Violette ou Marine pourquoi ou comment devenir une petite sorcière ?

Tout public : « Les Gonflés » de la Compagnie Didier Théron

Quatre danseurs accompagnés de leur chorégraphe Didier Théron ont tenté de réveiller le village de Fontanges. En combinant autodérision, loufoque, absurde et burlesque, ils ont manié le mobilier urbain, l'architecture et même le spectateur pour prendre possession de l'espace de jeu.



Tout public: « Guinguette Show » de Green Piste Records, clôture de saison

La salle des fêtes de St Illide s'est transformée en guinguette burlesque avec le spectacle « Musette Dégivrée ». Les deux comédiennes Virginie et Maëlle accompagnées d'un accordéon ou d'un ukulélé, ont repris les grands succès de la pop music. De Joe Dassin à Queen en passant par Aznavour.

Enfance : « Raya et Choko» de P'tits Bouts et Cie, ouverture de saison

Valérie Gerber « conteuse » est venue raconter aux élèves du cycle 1 du territoire et aux petits du Relais Petite Enfance Le Coin des P'tits Bouts, l'histoire de Raya et de Choko dans le kamishibaï (petit théâtre japonais composé d'images que l'on fait défiler dans un écran de bois).

Enfance : « Le Pétrichor » de la Compagnie Les Cailloux Brûlants

Le Pétrichor où l'Afrique et ses légendes se croisent avec musiques, odeurs et matières en tout genre...

Cécile DEMAISON, a raconté à 350 enfants, l'histoire d'Ogoa qui dans son village au Burkina Faso, prépare ses magies, ses potions et qui décide de changer son destin pour combler l'ennui.

Tout public : Jérôme DOUPLAT 37ème Festival « Las Rapatonadas »,

Le conteur était proposé à Freix Anglards le 17 novembre 2017. En quelques mots, Jérôme DOUPLAT est un poète, un philosophe, conteur, humoriste et fantaisiste. Dès son arrivée, dans la petite salle, bien pleine pour l'occasion, il ouvre son univers à la quarantaine de spectateurs. On apprend que tous les oiseaux ont un nom double tels : pie bavarde, mésange bleue ou charbonnière, rouge-gorge le moins peureux et aimant l'homme. L'univers de Jérôme DOUPLAT est à la fois drôle et touchant. Il fait rêver, rire avec un regard toujours fixé vers la nature. Il raconte ses histoires avec légèreté, fantaisie qu'elles soient réelles ou inventées. Amoureux des oiseaux mais aussi des arbres.

Enfance : « Sous La Neige » de la Compagnie Les Bestioles

Les 200 enfants du cycle 1 et du RPE du Pays de Salers ont pu découvrir, installés sur de petits coussins tout autour d'un tapis de feuilles de papier de soie, la danse captivante du duo, lui aussi tout de blanc vêtu. Reda Brissel et Martine Waniowski ont émerveillé les enfants en jouant avec le papier sous toutes ses formes.



B. Projets transversaux en temps scolaire 2017

1. « Anne-Sophie EMARD » médiation au Château de la Trémolière dans le cadre des expos d'été

Georges Rousse, Roland Cognet, Bertrand Gadenne, Jacques Bosser, Niels Udo, Henri Cueco. Depuis 7 ans, le château de la Trémolière accueille les œuvres d'artistes contemporains de renommée dans le cadre de ses « expos d'été ». Cette année, c'est à l'artiste plasticienne Anne-Sophie EMARD qu'elle est consacrée.

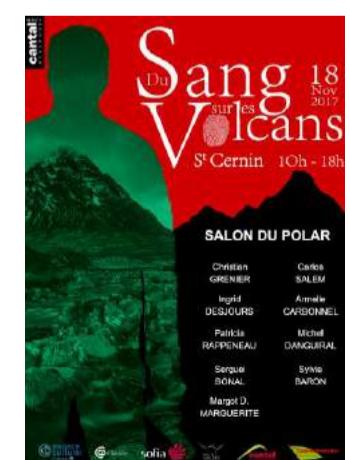
Soucieuse de rendre l'art accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est, pour la quatrième année consécutive, associée à l'Education Nationale afin de proposer aux écoles du territoire un véritable moment de découverte et de partage. Aussi, pendant trois jours, ce sont près de 150 enfants du Pays de Salers, des cycles 2 et 3, qui ont pu faire connaissance avec l'univers d'Anne-Sophie EMARD. Michel Vert, conseiller pédagogique en arts visuels, a proposé une visite guidée et explicative du processus de création de l'artiste avec l'accompagnement d'Anne-Sophie EMARD.

2. « Christian GRENIER et Carlos SALEM» médiation pour le Salon du Polar

Depuis la rentrée scolaire, la Communauté de Communes du Pays de Salers et la mairie de Saint Cernin travaillent de concert pour préparer, à l'occasion du Salon du Polar, des rencontres avec des auteurs de renom.

Les élèves ont pu travailler en amont sur les œuvres et pour venir ensuite rencontrer leurs auteurs, les cartables remplis de questions sur leur travail mais surtout sur leur carrière.

C'est ainsi, que les 150 élèves des écoles primaires de Saint Martin Valmeroux publique et privée, de Saint Illide, d'Anglards de Salers, de l'école primaire et du collège de Saint Cernin ont rencontré Christian GRENIER et Carlos SALEM.



Date	Lieu	Public	Spectacle	Compagnie	Nombre de représentation	Fréquentation	Coût total
26-janv.-17	Ally	scolaire	Samuel	Le Voyageur Debout	1	201	1 759,31 €
18-mars-17	Salers	tout public	Poni Hoax + Juniore	Hibernarock	1	110	3 510,22 €
4-avr.-17	Anglards de Salers	scolaire	Drôles de Sorcières	Le Chant des lignes	4	396	1 496,31 €
6-mai-17	Fontanges	tout public	Les Gonflés	Didier Théron	1	20	2 715,44 €
30-juin-17	Saint Illide	tout public	Guinguette Show	Green Piste Records	1	77	2 096,51 €
14-sept.-17	Saint Cernin	scolaire	Raya et Choko	P'tits Bouts et Cie	3	202	1 887,00 €
25-28-29-sept 2017	Anglards de Salers	scolaire	Anne-Sophie EMARD	Expo d'été au Château de la Trémolière	9	164	1 113,00 €
5-oct.-17	Saint Illide	scolaire	Le Pétrichor	Les Cailloux Brûlants	2	353	4 041,90 €
17-nov.-17	St Cernin	scolaire	Christian GRENIER	Salon du Polar	3	124	934,00 €
17-nov.-17	Freix Anglards	tout public	Jérôme POULAT	Les Rapatonadas	1	40	785,00 €
14-déc.-17	Salers	scolaire	Sous La Neige	Les Bestioles	2	204	3 489,07 €
TOTAL						1891	23 827,76€

Coût total programmation culturelle 2017 : 23 827,76 € pour une participation de 1 891 personnes

C. Programmation culturelle 1^{er} semestre 2018 :

Enfance : « Y » de la compagnie Le Collectif Le Pieds en Dedans

Spectacle choré[graphique] et musical pour deux danseuses et un musicien.

Dans un univers original recréé à partir d'albums jeunesse, Y joue avec les monstres, les peurs et les joies de l'enfance. Se chamailler, s'ennuyer, s'amuser, bricoler... Y met en scène leur univers sous la forme d'une lecture corporelle dansée.



- Mardi 23 janvier, salle des fêtes d'Ally, Jeune public à partir de 4 ans cycle 1/ scolaire uniquement

Enfance : « Voyage Voyage » de la compagnie Le Voyageur Debout

«On ne fait pas un voyage, c'est le voyage qui vous fait».

Félix et Filomène plongent sans retenue avec toute l'énergie de leur irrésistible duo dans la grande aventure qui les mènera bien plus loin qu'ils ne l'ont imaginé. Voyageurs au long cours, ils écrivent sous nos yeux avec virtuosité les chapitres de leur folle épope clownesque.

- Jeudi 08 février à la salle de la CCAS de Pleaux, Cycle 3/ scolaire uniquement

Musical : Festival Hibernarock / Heymoonshakers + Mû

Heymoonshaker : Heymoonshaker c'est l'alliance improbable de deux courants musicaux : du blues à l'état brut qui rencontre un beat box exubérant : avec une alchimie sur scène incroyable. Depuis leur tournée Shakerism en 2013 ils ont joué plus de 600 concerts dans plus de 30 pays.

Mû (1ère partie) : Un duo sur un continent perdu, à mi-chemin entre le rock, le jazz, le trip hop et le rap. Mû, c'est un piano et un beatbox explosif ! Mais surtout deux voix qui se mêlent avec rage et douceur dans un univers envoûtant et poétique.

- Atelier Human Beatbox et improvisation proposé par le groupe Mû, Vendredi 23 février : 14h – 16, Tout public et GRATUIT, Ecole – Salers, Réservations indispensables : 04 71 40 72 09
- Concert Heymoonshaker + Mû, Vendredi 23 février : 20h30, Tout public, payant, Salle des fêtes de Salers

Enfance : « Des Clics et Décroche » de la compagnie La Féé Mandoline

Une histoire où la télévision, la console, le téléphone portable sont omniprésents dans le quotidien de la Féé Mandoline et Axl Caramel. Trop ? Oui assurément.

Par un coup du sort, les deux acolytes se retrouvent privés de tous ces jeux interactifs et les deux acolytes vont tout mettre en œuvre pour « décrocher » un peu, et lui faire découvrir, que l'on peut aussi faire sans...



- *Jeudi 26 avril, salle des fêtes de St Bonnet de Salers, Cycle 2/ séances scolaires uniquement*

Tout public : « Rendez-vous » de la Compagnie Les Petites Gens

Une ville, en journée. Un homme et une femme la parcourent, chacun de leur côté et trottent à leur premier rendez-vous. Ils ne se connaissent pas ou si peu...

Ils se préparent, ils s'agitent et nous livrent de but en blanc leurs espoirs et leurs déconfitures. « Rendez-vous » est un spectacle déambulatoire, une balade émouvante et drolatique au cœur du sentiment amoureux pour deux comédiens et un musicien.

⇒ *Samedi 23 juin, à 14h00 à St Martin Valmeroux, Tout public, payant*

D. Les projets patrimoniaux

1. Collection de livret du Pays de Salers

Philomène est toujours là : si nous avons pu distribuer dans toutes les écoles du territoire près de 1000 exemplaires de ses aventures pour les 330 élèves du CP au CM2, nous avons également commercialisé en 2016-2017 : 360 livrets dans nos points de vente.

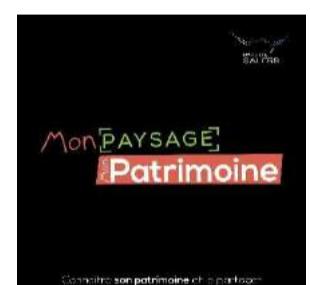
Nous réfléchissons à une nouvelle aventure de la petite cantalienne qui met en valeur notre territoire !



En vente 1€50 dans les offices de tourisme du Pays de Salers et le livret de Tournemire est exceptionnellement mis en vente au Château d'Anjony.

2. Mon Paysage Mon Patrimoine

Notre territoire plait et il fascine les habitants comme les visiteurs de passage. L'opération « Mon Paysage, Mon Patrimoine » a été un succès lors de son élaboration car elle a su faire participer directement les habitants. Aujourd'hui nous pouvons nous satisfaire d'avoir vendu près de 250 exemplaires du livre accompagnant les totems.



Aujourd'hui, des communes réfléchissent à renouveler cette opération en changeant de thème...

E. La musique

La Communauté de Communes soutient la pratique musicale.

Dans le cadre du Cheq'Lyre nous prenons en charge 50% des frais d'inscription (dans la limite de 300€) dans les écoles de Musique de Mauriac et Aurillac.

Coût annuel : 2945€ pour 2016-2017

D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste pour l'éveil musical en maternelle et dans le cadre du Relais Petite Enfance. Ainsi elle a réalisé sur 2016/2017: 107 heures sur les 10 écoles et les 5 RPE pour un coût de 4 861.50 €

Coût annuel : 4861€

ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

A. Soutien aux opérations de lotissements et logements communaux

Début d'année 2017, nous avons pu solder les subventions aux lotissements et aux logements communaux. Ces soutiens financiers ont permis aux communes de bonifier les financements acquis auprès du Conseil Départemental.

Au total ce sont :

- 61 lots qui ont été aidés
- 27 200€ qui ont été versés par la CC
- 220 299€ qui ont été versés par le Conseil Départemental

B. Procédure Conseil Régional

Avant la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes, une procédure de financement des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux avait été mise en place par le Conseil Régional d'Auvergne.

Dans ce cadre, plusieurs communes ont pu bénéficier de financements régionaux si la communauté de communes apportait un fonds de concours de 10%. Ainsi, les communes suivantes ont pu bénéficier de financement :

Commune	Projet	Aide régionale	Aide Pays de Salers
St Cernin	Logements	8000€	4000€
Ally	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Pleaux	Mairie	8000€	4000€
Chaussenac	Salle des Fêtes/Mairie	3500€	1750€
	TOTAL	27 500€	13 750€

Coût 2016-17-18 : 13 750 €

Dorénavant, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a mis en place un financement direct à l'intention des communes, sans cofinancement nécessaire de l'intercommunalité. Ainsi, les communes peuvent déposer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics mais aussi des projets de développement ou de création d'équipement.

C. Soutien à l'amélioration de l'habitat

De 2007 à 2012, le territoire du Pays de Salers a pu bénéficier d'une première OPAH. Elle s'est traduite par :

- le traitement de 170 dossiers
- l'attribution de près de 190 000€ par les collectivités (150 000€ : communauté de communes et 40 000€ : communes)
- une importante bonification de la part de l'ANAH

Aujourd'hui, il reste 2954€ à verser par la CC (+1369€ pour une commune), pour solder ce programme.

La collectivité s'est inscrite dans le programme Habiter Mieux, elle bonifie les aides de l'Etat de 500€ pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergies dans leurs habitations. Ce programme s'achève le 31 décembre 2017.

Aujourd'hui cela représente :

- la gestion de 125 dossiers (dont 10 annulés)
- l'attribution de la part de la CC de 57 500€ dont 43 500€ déjà versés

Coût opération à reporter sur budget 2018 : 3000€ OPAH+ 14 000 €restent à verser HM+2 000€ estimés pour fin 2017+15000€ étude pré-opérationnelle

En avril 2017, nous avons renouvelé notre souhait de porter une nouvelle opération d'amélioration de l'Habitat. D'autre part, nous avons donné notre accord pour que les études préalables puissent être menées au niveau du territoire de l'arrondissement de Mauriac.

D. Les documents d'urbanisme et d'orientations

a. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH du Pays de Salers est un document d'orientations sur les problématiques et les actions à mener en termes d'Habitat sur le Pays de Salers.

Celui-ci fera partie intégrante des éléments pris en compte dans les réflexions lors de l'élaboration du SCOT.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comme vous le savez, la loi NOTRe a imposé aux communautés de communes de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Salers ont décidé de s'opposer à ce transfert. Cette compétence reste donc communale.

c. Schéma de Cohérence Territoriale

Le Syndicat du SCOT du Haut Cantal Dordogne regroupe les 4 communautés de communes de l'arrondissement de Mauriac.

Aujourd'hui, le cabinet Terres Neuves a été choisi pour assurer la mise en place du SCOT via une importante phase de sollicitation et de concertation des acteurs publics, associations... ainsi que pour élaborer les documents contractuels du SCOT. Plusieurs réunions d'information et visites ont déjà eu lieu. Plus de renseignements : <https://www.scot-hcd.fr/>



Coût annuel : 15 000€

ENVIRONNEMENT

A. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Depuis le 18 novembre 2015 la Communauté de Communes fait partie des lauréats « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » et s'est vue attribuer une enveloppe de 2 000 000€ pour la mise en place de deux programmes d'action. La première enveloppe de 500 000€ est aujourd'hui complètement engagée, quant à la deuxième, l'ensemble des actions devront être engagées d'ici le 31/12/2017. Ces deux enveloppes, qui devront être respectivement consommées avant le 18 novembre 2018 et le 26 octobre 2019, se déclinent autour du programme et des axes suivants.



1. Produire des énergies renouvelables locales et développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

a. Etude de faisabilité pour la valorisation locale des boues de station d'épuration

Présence d'un potentiel non négligeable sur le territoire, mais non valorisable directement dans les unités de méthanisation. L'étude a montré la pertinence de créer une plateforme de compostage juxtaposé à une unité de méthanisation. Aucune position n'a été prise à ce jour, en attente de la prise de compétence assainissement.

Coût : 84 180 €HT dont 67 334€ de subvention TEPCV

b. Acquisition de matériel pour la récupération des déchets verts de fossés et bas-côtés

Mise en service de l'équipement au printemps 2018. Le matériel sera utilisé par Salers Biogaz sur les routes de la Communauté de Communes et sur un tronçon test de la route départementale mis à disposition par le département. Le gisement mobilisable est estimé aujourd'hui à 1 440km soit 1 080 tonnes/an. Ce gisement viendra alimenter, en complément des déchets vert des déchèteries, les unités de méthanisation du territoire.



Coût : 87 249 €HT dont 69 779,20€ de subvention TEPCV

c. Acquisition de 4 broyeurs pour déchetteries et mutualisation

Le but est d'améliorer la dégradabilité des branchages de déchèterie pour permettre de les utiliser en complément du fumier dans les unités de méthanisation et de maximiser le remplissage des bennes.



Un broyeur est proposé à la location aux communes afin de leur permettre une meilleure valorisation de leurs déchets verts (en paillage par exemple) ou de limiter les coûts de transport vers les déchèteries en maximisant le remplissage des bennes ou remorques. Les quatre broyeurs sont aujourd'hui en fonctionnement.

Coût : 48 400 €HT dont 38 720€ de subvention TEPCV

d. Création d'une Station d'avitaillement Bio GNV

Juxtaposé aux deux premières unités de méthanisation (Saint Bonnet de Salers et Espace 360 Degrés) les unités permettront d'alimenter dans un premier temps les camions bennes à ordures ménagères ainsi que les véhicules de l'entreprise Salers Biogaz. Elles permettront également à termes d'alimenter une flotte de véhicules légers mis à disposition du public. L'objectif final est d'ouvrir ces

stations pour les véhicules communaux ou des entreprises proches telles que la coopérative laitière par exemple ou encore une ouverture au public en fonction de l'évolution de la production.

Coût : 700 000,00€HT dont 560 000,00 € de subvention TEPCV

e. Flotte de véhicules Ordures Ménagères bio GNV

Dans le renouvellement de sa flotte de véhicules ordures ménagères, le Pays de Salers a fait le choix du Bio GNV suite au développement de la méthanisation sur son territoire. Trois véhicules sont en cours d'acquisition et devront être opérationnels fin 2018.



Coût : 534 639,27 €HT dont 427 495,42€ de subvention TEPCV

f. 500 composteurs pour le Pays de Salers

Afin de réduire les quantités de déchets d'ordures ménagères collectées qui sont coûteuses, la Communauté de Communes souhaite renouveler une action de distribution de composteurs et biorécepteurs à destination des habitants du territoire. En effet, la part des déchets compostables dans les ordures ménagères est non négligeable et permettrait des économies sur le service qui pourrait impacter directement sur la facture des usagers.

Coût : 20 000,00€HT dont 16 000,00€ de subvention TEPCV

2. Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public et diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

a. Acquisition d'un véhicule propre à l'usage des services de la CCPS

Diminution des frais liés au déplacement du personnel et de l'impact environnemental.



Coût : 17 215,73 €HT dont 13 772,59 € de subvention TEPCV

b. Maillage du territoire en aires de covoiturage

La communauté de communes du Pays de Salers a aménagé 3 aires de covoiturage le long de l'axe RD922. Il s'agit d'emplacements faisant déjà l'objet de cette pratique : les Quatre Routes de Besse, Loubéjac (St Chamant) et St Cernin. Ceux-ci disposent désormais de 6 places de stationnement chacun, matérialisées et sécurisées. La signalétique sera prochainement mise en place.



L'aménagement d'une 4^{ème} aire aux Quatre Routes de Salers est en cours d'étude.

Coût des travaux des 3 aires réalisées : 18 050,00 € HT dont 14 440 € de subvention TEPCV

c. Programme de remplacement des éclairages publics énergivores

L'ensemble des communes ont vu leur éclairage public rénové grâce à un partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Plus de 50% du parc a ainsi pu être modernisé et devrait permettre une économie de 307 500 kWh annuel.

Coût : 999 992,96 €HT dont 249 992,96 € TEPCV, 250 000 € collectivité, 500 000€ SDE15

d. Bornes de recharge pour véhicules électriques

Toujours dans le cadre du développement des mobilités douces et afin de rendre notre territoire plus accessible, une borne de rechargement dit accéléré pour les véhicules électriques sera mis en place à Salers.

Coût : 15 000,00€HT dont 12 000,00€ de subvention TEPCV

e. Développement d'un tourisme responsable : les vélos à assistance électriques

Afin de promouvoir la mobilité douce et d'augmenter son offre touristique le territoire va se doter de 30 VTT et 30 VTC mis à disposition du public, répartis sur quatre points stratégiques : Col de Légal, Le Falgoux, Longairoux et Salers.

Coût : 130 000,00€HT dont 104 000,00€ de subvention TEPCV



f. Développement d'un tourisme responsable : les bateaux électriques

Suite à l'étude de développement de la base de loisirs de Longairoux et afin de diversifier son offre de loisirs, la Communauté de Communes va acquérir 6 bateaux électriques sans permis à destination de tout public pour des balades familiales sur le lac mais aussi pour les pêcheurs.

Coût : 100 000,00€HT dont 80 000,00€ de subvention TEPCV



g. Performance énergétique de l'Office du Tourisme de Salers

Les travaux de rénovation de l'office du tourisme lui ont permis de devenir une véritable vitrine du territoire : accueillant, moderne, mettant en avant l'ensemble des attraits du secteur et la démarche du territoire sur le plan du développement durable.

D'autre part, les travaux d'amélioration énergétique vont permettre un meilleur confort et un gain d'efficacité énergétique.

Coût : 60 000,00€HT dont 48 000,00€ de subvention (TEPCV et conseil régional)



3. Développer l'éducation à l'environnement, l'éco-citoyenneté et la mobilisation locale et préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

a. Amélioration de la signalétique des déchèteries

Il s'agit ici d'améliorer la lisibilité et la compréhension du tri des déchets. Affichages cohérents et harmonisés sur les trois déchèteries du territoire.

Coût : 8 895,62 €HT dont 7 116,50 € de subvention TEPCV



b. Création d'une exposition mobile autour de la méthanisation, des énergies renouvelables et des économies d'énergies

Celle-ci sera mise à disposition des établissements scolaires ou de manifestations pour initier et sensibiliser aux énergies renouvelables, économies d'énergies et à la méthanisation sur le territoire de la Communauté de Communes.

Coût : 9 390,06 €HT dont 7 512,05 € de subvention TEPCV

c. Education à l'environnement

Afin de toucher le plus large public possible, un programme d'actions auprès des élèves du territoire a été pensé touchant plusieurs point du développement durable : les potagers et ruchers pédagogiques, le lien entre l'homme et le paysage, et la biodiversité.

Coût : 35 000,00€HT dont 28 000,00€ de subvention TEPCV

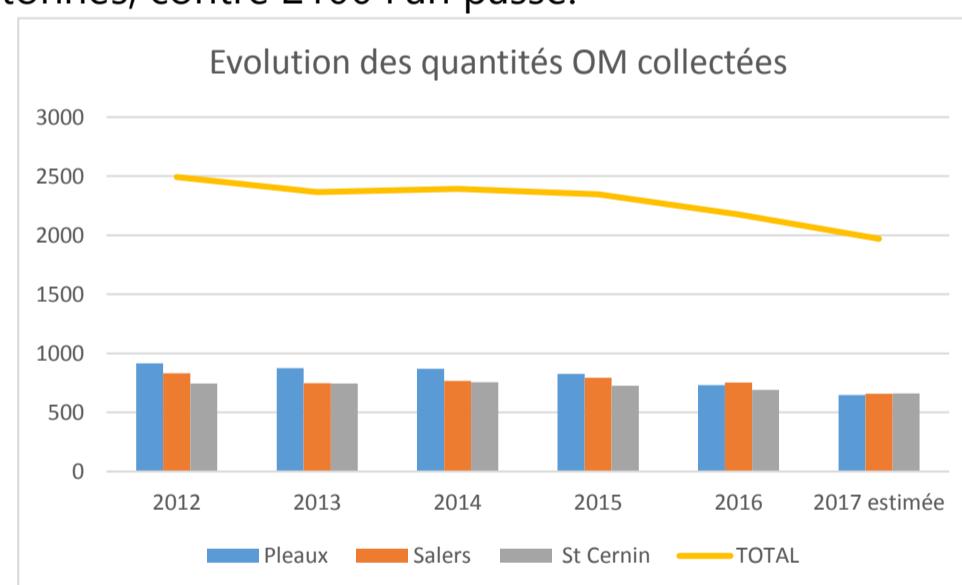
d. Zéro Phyto dans les communes : accompagnement vers de nouvelles solutions

La démarche zéro phyto ayant déjà été abordée au travers de formations sur le territoire, la Communauté de Communes se voulait facilitatrice via l'acquisition de matériel alternatif au sein de chaque commune ou via un outil mis à disposition de l'ensemble des communes, en réflexion.

Coût : 15 000,00€HT dont 12 000,00€ de subvention TEPCV

B. Les ordures ménagères OM

La baisse des quantités d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la communauté de communes se confirme d'année en année : les estimations de 2017 nous laissent penser que nous avoisinerons, les 2000 tonnes, contre 2100 l'an passé.



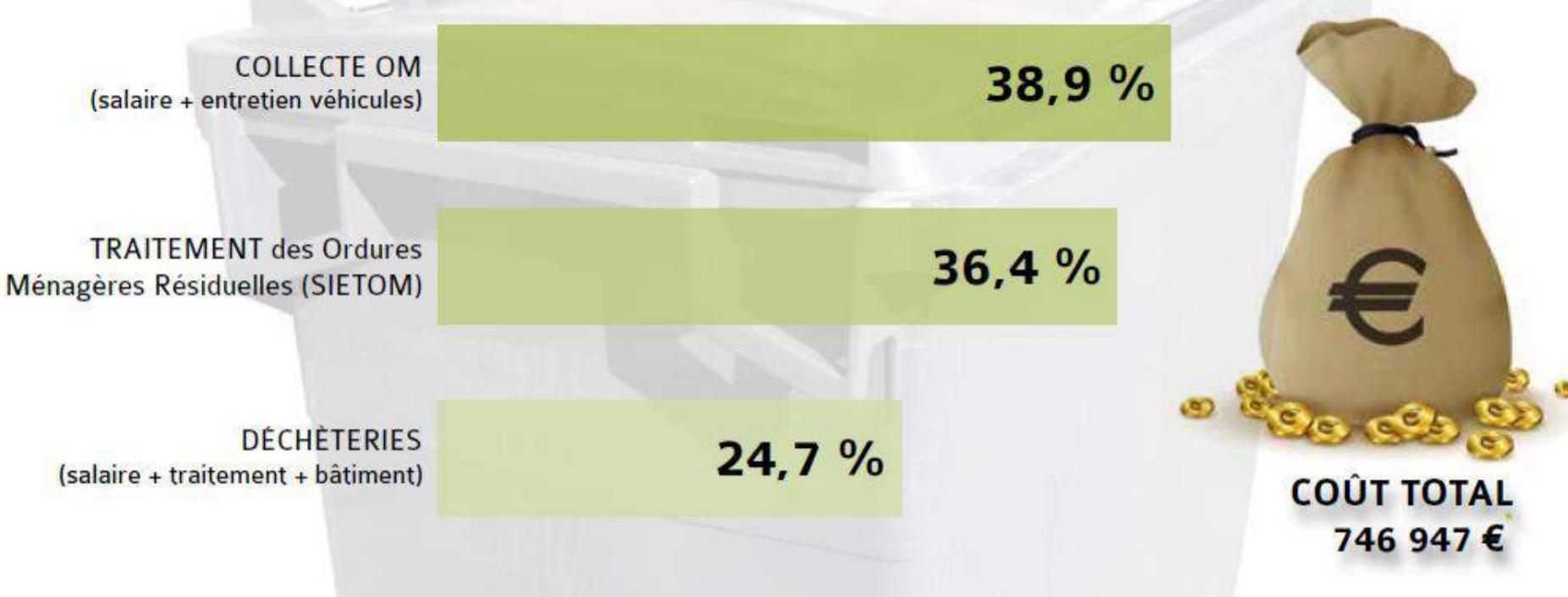
Avec un ratio de 1 tonne collectée pour 31 km parcourus, nous nous interrogeons sur l'organisation de nos tournées. En effet, outre un traitement de 120€ la tonne, chaque tonne coûte de plus cher à collecter : pour 1 tonne nous brûlons 18 litres de gazoil et passons ¾ d'heure * 2 personnes.

La tonne d'OM collectée revient donc à 120€ de traitement et 145€ de collecte.

Si nous pouvons nous satisfaire de la bonne utilisation des déchetteries qui explique en partie la baisse du tonnage des OM, je vous rappelle qu'elle est aussi la conséquence de la baisse de notre population (sur la période Salers : -3.4% soit 3246 hab, Pleaux : -3.2% soit 3058 hab et St Cernin : +2.0% soit 2551 hab). Nous devons ainsi faire évoluer le service afin de tenter de « rentabiliser » celles-ci, quitte à minimiser la fréquence de passage dans certains villages, notamment aux périodes creuses, à cause de la saisonnalité de cette activité et à modifier le volume des containers.

Renouvellement containers 2018 : 15000€

Ce que coûte le traitement des déchets



Le SIETOM qui assure le traitement des OM est depuis cette année définitivement adhérent au SYTTOM 19. Le SIETOM a dû faire passer la tonne d'OM traitée de 107 à 120€ en deux années pour résoudre les problèmes financiers de la structure. Le SIETOM devait aussi faire face à un surnombre d'agents. Au moment où nous avons dû remplacer le départ à la retraite d'un de nos chauffeurs, c'est tout naturellement que la Communauté de Communes du Pays de Salers a proposé à un agent du SIETOM d'intégrer la collectivité. Ainsi, le SIETOM se trouve soulagé d'une charge salariale de 30 000€ annuels. Aujourd'hui, le SIETOM n'envisage pas d'avoir de nouveau recours à une augmentation du tarif à la tonne.

C. Les Déchetteries

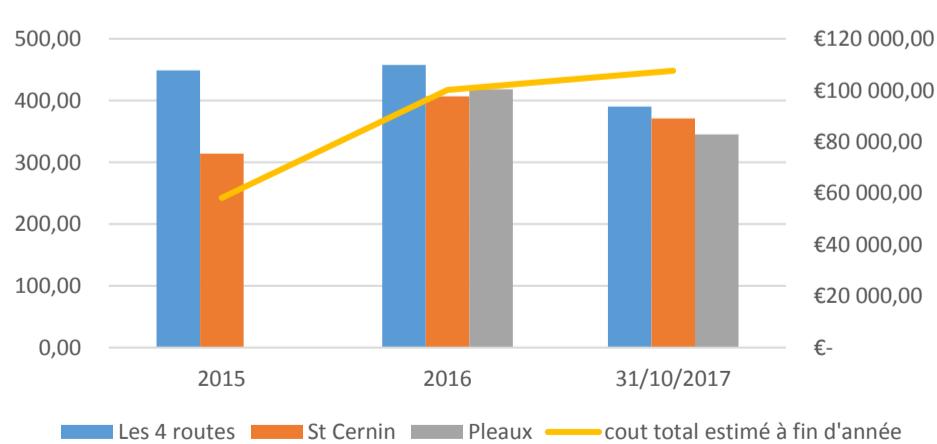
Comme en 2016, nous pouvons observer une homogénéité des quantités collectées. Toutefois les matériaux apportés diffèrent sensiblement d'une déchetterie à l'autre : plus d'encombrants aux quatre routes ; plus de pelouses à Pleaux.

D'autre part, nous avons mis en place cette année un comptage des véhicules qui laisse afficher pour les 10 premiers mois de 2017 une fréquentation relativement homogène des déchetteries.

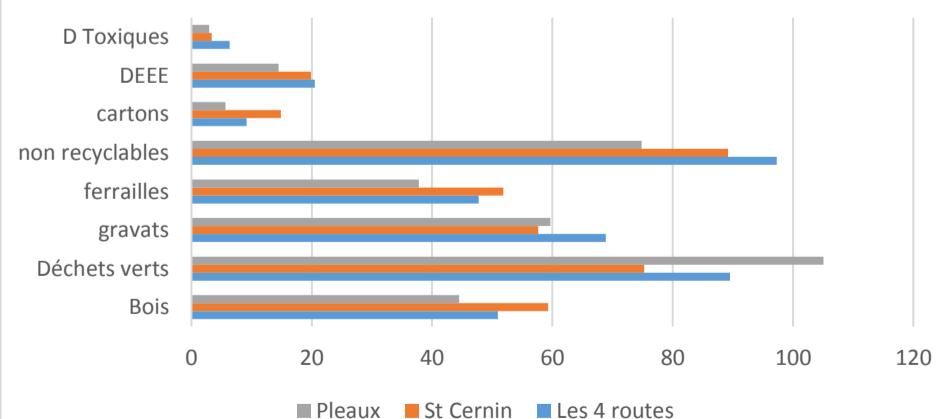
Fréquentations dechetteries en actes d'accueils



Evolution des quantités collectées en déchetteries



Quantités par types de déchets et par déchetteries au 31/10/2017



En 2016, nous avions collecté plus de 1200 tonnes pour un montant de 100 155€. En 2017 ce seront plus de 1325 tonnes dont le traitement nous coûtera plus de 108 000€.

Le marché de traitement des déchets a été renouvelé en 2017 et nous avons dorénavant 4 prestataires qui interviennent sur chacune de nos déchetteries : Salers Biogaz (Déchets verts) ; Teil (encombrant, ferrailles, gravats) ; Fabrude (bois traité et non traité), Chimirec (produits dangereux).

D'autre part, nous multiplions les conventions avec les éco-organismes afin de faire financer le recyclage d'une fraction des déchets collectés (ex : matériel électrique ; peinture professionnelle, Nespresso, Cartouches d'encre...)

Dernière en date, nous avons conventionné avec Eco Mobilier qui va tout prochainement mettre en place dans chacune de nos déchetteries, une benne spécifique pour le mobilier. Celui-ci est collecté gratuitement et le tonnage collecté bénéficie d'une bonification financière. D'autre part, ce tonnage sort des encombrants qui sont les déchets les plus chers à faire traiter. Les déchets concernés sont les meubles bois (entiers ou en partie, cassé ou en bon état), les meubles tapissiers, les matelas, sommiers. Cette nouvelle benne nous laisse envisager une baisse de 30% du tonnage des encombrants pour 2018.

Enfin, nous avons pu remarquer l'importante proportion des déchets verts communaux dans les apports en déchetteries. Aussi, je ne peux que vous encourager à pratiquer le compostage afin de limiter les coûts de traitement de ces déchets.

D. Les Plastiques Agricoles

En 2017, 69,82 tonnes de plastiques agricoles usagés ont été récoltés, soit un peu plus de 2 tonnes supplémentaire par rapport à 2016. La collecte de ficelles et filets mis en place depuis 3 ans maintenant continue de progresser de manière exponentielle +22% entre 2016 et 2017. Cela est possible avec la mobilisation de 217 agriculteurs pour cette année, chiffre en hausse de +10%, puisqu'il était de 198 en 2016.



Dorénavant, le taux de collecte est bon par rapport à la quantité du gisement estimé, tant au niveau du Pays de Salers qu'au niveau départemental. Il est cependant primordial que la qualité du tri se maintienne au vu des coûts toujours plus élevés de l'envoi à l'incinération d'Egletons des volumes non triés correctement (109€ la tonne).

Il est primordial de maintenir et renforcer l'investissement des agriculteurs des GVA Mauriac/Pleaux/Salers et Aurillac-St-Cernin afin de participer à l'amélioration d'année en année de la quantité et de la qualité des tonnages collectés ainsi que dans l'organisation des collectes.

D'autre part, pour rappel, les communes ne doivent plus accepter ces types de déchets dans leurs collectes d'encombrants et la Communauté de Communes ne les accepte pas en déchèteries.

E. Service Public d'Assainissement Non Collectif

1. Contrôles

Conformément à la loi qui prévoit que les installations d'assainissement non collectif (ANC) soient contrôlées dans une période ne pouvant excéder 10 ans, nous avons relancé en 2016, une campagne de contrôles sur nos 3500 installations. Cette mission est assurée par contrat de prestation avec la SAUR. Nous pouvons ainsi conserver les tarifs de contrôle les moins chers du département.



L'année 2017 a permis d'effectuer les diagnostics suivants sur le territoire :

- 154 contrôles de bons fonctionnements
- 22 contrôles pour vente
- 30 contrôles de conceptions
- 29 contrôles de réalisations

Rappel : la nomenclature a évolué. L'ancienne permettait de classer les ANC en 3 catégories : "réhabilitation urgente", « à réhabiliter », « ne nécessitant pas de réhabilitation » ; désormais, on parle :

- *d'absence de non-conformité,*
- *de non conformité avec plusieurs nuances de délais (1 an si vente pour des installations incomplètes, sous 4 ans si impact sanitaire, l'absence d'installation justifie des travaux dans les meilleurs délais).*

Cette modification risque d'entraîner des changements dans les classements d'installations qui ont été précédemment visitées et il est important de bien l'expliquer aux usagers.

2. Les soutiens financiers

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers arrive au terme de la seconde campagne de subvention par l'Agence de l'eau pour la rénovation des systèmes d'assainissement collectif.

La première campagne a permis d'aider 115 installations pour un montant de 402 500€. La seconde campagne (2015-2017) qui se termine, a permis à 31 logements d'obtenir une aide à la rénovation de leur système d'assainissement pour un montant actuel d'aide de 111 360€.

L'Agence de l'Eau arrive au terme de son 10^{ème} programme 2013-2018. En pleine réflexion pour la création du 11^{ème} programme, les critères d'attribution et le montant des aides vont être revus avec une baisse des aides annoncée. Le détail de ce nouveau programme qui sera à l'évidence plus contraignant devrait être dévoilé en janvier 2018.

F. La nouvelle compétence GEMAPI

Suite à l'adoption de la loi NOTRe, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



« GEMAPI », jusqu'à aujourd'hui compétence communale, revient aux intercommunalités. Composée d'une liste de 12 missions à l'article L221-7 du code de l'environnement, la GEMAPI est aujourd'hui définie par 4 items précis dits : 1°, 2°, 5°, 8° :

- 1° Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique : notamment dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs, restauration de champs d'expansion de crue, d'espaces de mobilités du lit d'un cours d'eau, ...
- 2° Entretenir et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès : entretien des berges, du lit, de la ripisylve, retrait des embâcles, restauration morphologique, ...
- 5° Assurer la défense contre les inondations et contre la mer : construction et gestion des digues, ouvrages écrêteurs, ...
- 8° Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines : rétablissement des continuités écologiques aquatiques, restauration d'annexes fluviales, ...

Ces 4 items sont difficilement exerçables seuls et sont liés indéniablement aux autres, comme notamment la gestion de l'eau potable et des pollutions liées à l'assainissement.

La réflexion sur cette compétence se veut à une échelle géographique plus large que l'intercommunalité, liée au réseau hydrographique : bassin versant.

Le territoire du Pays de Salers est partagé entre deux bassins versants qui le lie à d'autres EPCI, le bassin de Auze-Sumène (avec les EPCI Pays de Mauriac, Sumène-Artense et Pays de Gentiane) et le bassin de la Maronne (avec les EPCI Chataigneraie Cantalienne, Xaintrie val dordogne et CABA).

Alors, deux possibilités de gestion de la compétence existent. L'EPCI exerce en propre et sur son seul territoire la compétence ou la création d'un syndicat à qui les EPCI transfèrent ou délèguent tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Des réflexions sont aujourd'hui en cours avec les autres EPCI, notamment sur le bassin de la Maronne, avec la possibilité de création d'un syndicat.

G. Le transfert des compétences eau et assainissement

Depuis le début de l'année 2017 et suite aux réflexions de 2016, une étude de gouvernance sur la prise de compétence Eau et Assainissement en Pays de Salers a été lancée. La première phase d'analyse de la situation qui s'est déroulée dans l'été a été clôturée dans les délais prévus le 19 septembre 2017 par une réunion de restitution de l'état des lieux.



S'en est suivi le vote en conseil communautaire du transfert de la compétence assainissement au 1 janvier 2018 ; seul dans un premier temps afin de conserver la DGF bonifiée et du fait que la compétence assainissement ne dissocie plus assainissement non collectif et collectif.

Trois étapes restent à réaliser selon le calendrier suivant :

- Phase 2 : Définition d'un niveau de service futur et étude de scénarii de mutualisation
- Phase 3 : analyse comparative du mode de gestion
- Phase 4 (tranche conditionnelle) : Assistance à la création et à la mise en œuvre des nouvelles compétences eau-assainissement.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser le transfert de compétences dans les meilleures conditions possibles en ayant une connaissance exacte des aspects techniques et financiers du service,
- Définir un scénario permettant d'avoir un niveau de service équivalent sur tout le territoire,
- Uniformiser à long terme le prix du service au vu de la qualité mis en place,
- Créer un service adapté aux besoins en termes de moyens humains et financiers.

En attendant les délibérations de chacune des communes sur le transfert de compétence, la Communauté de Communes se prépare à une mise en place effective au 1^{er} janvier 2018. Il est important de prendre conscience qu'à cette date, l'ensemble de l'actif et du passif, ainsi que les contrats de DSP ou de gérance et les emprunts liés à l'assainissement seront transférés à la Communauté de Communes. Le budget annexe intercommunal se devra donc d'être opérationnel. Le recul pris sur la prise de compétence assainissement permettra de mettre en place plus facilement le transfert du service d'eau potable au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Coût 2017-2018 : 250 000€ (70% de subvention à demander)

H. La Méthanisation en Pays de Salers

L'unité de méthanisation de Saint Bonnet de Salers est en fonctionnement depuis le 28 mars 2017. L'ensemble des autorisations et agréments sanitaires ont été obtenus et l'unité de méthanisation fonctionne pleinement, 90% du méthane de la ration est extrait et le moteur fonctionne à 95% : ce qui correspond à un meilleur rendement que les estimations initiales. La chaleur est valorisée en froid à la coopérative laitière et l'électricité revendue à EDF.



Les travaux de la deuxième unité située sur l'Espace d'Activité 360 Degrés ont débuté au mois de juillet 2017. La mise en service est prévue pour juin 2018. Elle permettra d'alimenter en chaleur l'hôtel d'entreprises, la brasserie, la déchèterie et potentiellement les futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activités.

En parallèle, les travaux pour la création d'une première station d'avitaillement devraient débuter en février 2018 sur le site de St Bonnet de Salers. Les consultations sont en cours.

Enfin, l'implantation de la prochaine unité de méthanisation est en réflexion, en prenant en compte les contraintes de foncier et d'éloignement géographique des bâtiments utilisateurs de la chaleur. Elle devrait s'implanter sur la commune de Saint Illide.

SERVICES AUX PERSONNES

A. Notre action jeunesse

1. Relais Petite Enfance

Le RPE est aujourd’hui présent sur St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers.

Le Relais Petite Enfance est un lieu d’échange, de rencontres et d’information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants. Le RPE organise également des ateliers d’éveil et bénéficie de l’ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation et éveil musical : programme sur : <http://www.pays-salers.fr/relais-petite-enfance>

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Fréquent°	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim
Animations	76		73		65		81		76	
Enfants	482	6.34	315	4.31	333	5.12	470	5.8	386	5.08
Ass. Mater	122	1.60	103	1.41	140	2.15	196	2.41	166	2.18
Parents	141	1.85	120	1.64	84	1.3	164	2.02	94	1.24
TOTAL	745		538		557		830		646	

Coût annuel : 17 000€

2. Activités Jeunesse

Pendant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la CC finance des animations à destination des jeunes dans les 6 bourgs centres de son territoire. Elles sont encadrées par l’ASLJ.



Elles ont lieu à raison d’une journée complète par commune et par petites vacances et permettent aux enfants de rester toute la journée sur site.

Coût annuel : 10 200€

D’autre part, la communauté de communes a décidé de prendre part au capital de la SIC que l’ASLJ va créer dans le cadre de sa réorganisation.

La commission Sport et Jeunesse doit étudier deux réflexions concernant la jeunesse en 2018 :

- l’éventualité d’une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes,

en 2018.

- une réflexion sur l’harmonisation des rythmes scolaires et TAP au niveau intercommunal

3. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes souhaite faciliter la pratique sportive et culturelle des plus jeunes.

Elle le fait à travers deux interventions :

- A destination directe des associations : soutien de 500€ pour l’achat de matériel pour les écoles de sport du territoire. Coût annuel : 3 500€
- A destination directe des familles et indirecte des associations : participation financière à l’inscription des enfants par l’intermédiaire du Chèqu’Lyre, dans les écoles de sport ou de musique (cf §Chèqu’Lyre)

4. Découverte d'activités

La Communauté de Communes du Pays de Salers invite tous les ans les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités présentes sur le territoire :

- Activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux,
- Sorties éducatives à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

Malgré notre courrier de relance annuel aucune école ni structure associative n'a souhaité bénéficier de ces propositions.

D'autre part, les élèves bénéficient d'une prise en charge d'une partie des entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac, à hauteur de 1€ par entrée, versée à l'association des parents d'élèves.

Coût 2017 : 1133€ contre 1452€ en 2016.

5. Stade du Moulin à Vent

Evoluant en fédérale depuis 30 ans, le RC St Cernin a affirmé sa place de Leader. Avec plus de 600 fidèles spectateurs qui viennent fouler les terrains du Moulin à Vent toutes les quinzaines, et une école de rugby qui draine plus de 100 élèves, l'équipement du stade doit être remis au goût du jour. C'est pourquoi la communauté de communes a décidé de mener un projet de réhabilitation du stade et de ces infrastructures. Accompagnés par la commune, les travaux de cet investissement de l'ordre de 700 000€ débuteront dès l'année 2018.

6. Ecole numérique

La Communauté de Communes a réalisé une importante action de développement du numérique dans l'enseignement primaire.

Elle a doté l'ensemble des écoles du territoire, publiques comme privées, de réseaux de communication aux normes et d'équipements informatiques et numériques modernes permettant la dispense d'un enseignement de qualité.

Si cette action a été réalisée en concertation avec enseignants, municipalités, éducation nationale, professionnels et communauté de communes, l'investissement a quant à lui été porté en intégralité par l'intercommunalité soit **250 000€ TTC**.



7. Conseil communautaire des jeunes : CCJ

Le Conseil Communautaire des Jeunes du Pays de Salers compte 20 jeunes âgés de 11 à 16 ans : par leur engagement, ils nous montrent qu'ils sont prêts à s'investir collectivement pour le territoire et à porter des projets. Le Pays de Salers est à leurs côtés pour les aider et les accompagner pour mener à bien leurs actions. Les deux premières sont :

- Film de valorisation du territoire :

Associé à GLOB Editions, société basée à Sainte Eulalie, le CCJ du Pays de Salers compte réaliser un film de promotion du territoire au travers différents thèmes qui le valorise : le sport, le social, le patrimoine, l'économie, la gastronomie, le tourisme ...

- Découverte du airsoft

L'airsoft est avant tout un loisir sportif, pour rencontrer des amis et prendre du plaisir dans un jeu basé sur le fairplay et la bonne humeur. C'est un jeu d'équipe de tir sportif de plein air utilisant des répliques d'armes à feu en plastique ou en métal propulsant des petites billes en plastique. Le CCJ souhaite organiser, une manifestation sur la commune du Falgoux avec l'aide de l'Association Air Soft Cantal. Pour la compléter et inciter d'autres personnes à participer (le Airsoft étant interdit au moins de 12 ans) d'autres animations ont été proposées :

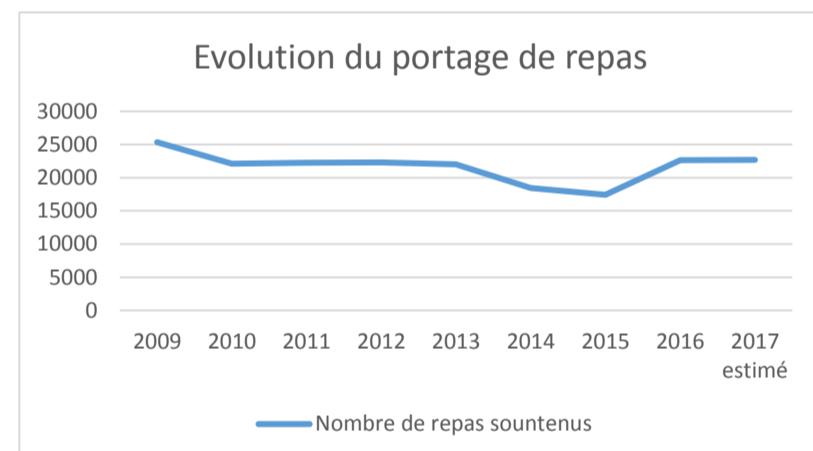
- Tir à l'arc
- Structures gonflables
- Pêche aux canards
- Laser game

Coût 2018 : 10 000€

B. Nos services directs aux personnes

1. Portage de repas

Depuis 2009, la collectivité soutient les services de portage de repas à domicile du territoire via les associations ADMR de St Cernin/Salers et Pleaux et la commune de Pleaux. De 2009 au 31 décembre 2016 ce sont près de 170 000 repas qui ont été soutenus par le Pays de Salers.



Je vous rappelle que la communauté de communes apporte un soutien financier à chaque repas servi sur son territoire de 0.30€ (0.40€ pour les communes de la vallée du Mars : Le Falgoux, St Vincent et le Vaulmier).

Coût annuel environ : 7 000€

D'autre part, nous avons décidé à titre exceptionnel d'intervenir sur du renouvellement de matériel pour l'ADMR de St Cernin et la commune de Pleaux

Coût exceptionnel : 8 000€

2. Aide au dernier commerce

La Communauté de Communes mène une réflexion sur son aide au dernier commerce. Depuis sa création, elle a permis de soutenir 19 projets. Aujourd'hui, le Leader et le Conseil Régional s'inscrivent dans notre logique. Ces organismes demandant des cofinancements publics systématiques, la commission en charge de cette action doit travailler au remaniement de notre aide afin de pouvoir maximiser les possibilités de financements européens.



Coût 2017 : 0€ - Coût 2018 à programmer : 15 000€

3. Relais de Services Publics

La communauté de communes dispose d'un réseau de 3 maisons de services publics, labellisées Relais de Services Publics : bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, siège de la communauté de communes. Ces points d'accueil sont par ailleurs Espace Public Numérique.

Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) : CPAM, APAJ, CAF, UDAF, MSA

La commission « action sociale » devra se pencher sur la lisibilité de notre offre ainsi que la fréquentation de ces relais de services au public.

Coût annuel : 3 000€



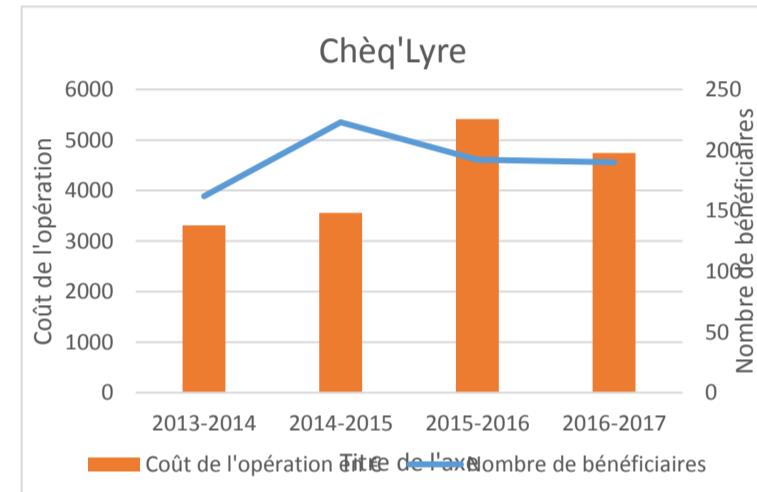
4. Chéquier Services/Culture

Depuis 4 ans maintenant, le Chèqu' Lyre est distribué au moment de la rentrée scolaire, dans nos 4200 boîtes aux lettres. Il s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire : petits et grands.



Il est réalisé en partenariat avec 26 associations et structures du territoire et permet aux familles de bénéficier de réductions :

- Ecoles de sport, de danse
- Programmation culturelle intercommunale
- Accès aux maisons thématiques
- Ecoles de musique (subvention à hauteur de 50% du coût dans un maximum de 300€)



5. Soutien au secteur médico-social

La communauté de communes a souhaité soutenir la modernisation et le développement des maisons de retraite du territoire, par le financement d'une partie des hébergements temporaires.

Si nous avons déjà pu soutenir les EHPAD de : St Illide, Salers, Ally, nous sommes dans l'attente d'éléments de la part de l'EHPAD de Pleaux et du Conseil départemental au sujet du Plan Pluriannuel d'Investissement.

D'autre part, nous avions pu soutenir le projet d'investissement de maison de santé à St Martin Vx.

6. Transports scolaires

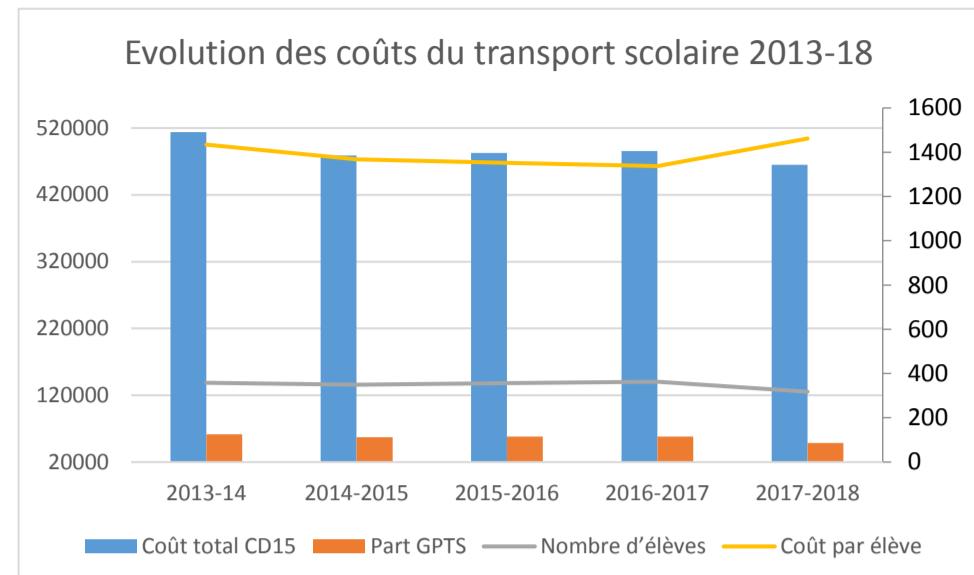
Pour cette nouvelle rentrée scolaire, la communauté de communes du Pays de Salers a enregistré 318 demandes d'inscription au transport scolaire. Soit une baisse de 12% équivalent à 45 élèves par rapport à l'année précédente.

2 explications :

- D'une part, le nombre de départs (99) n'est pas compensé par le nombre d'arrivées (54),
- D'autre part, les effectifs sur l'ensemble des établissements scolaires du Pays de Salers sont en baisse (745 élèves l'année dernière, contre 731 cette année).

Pour autant, ce sont toujours 21 circuits qui sillonnent quotidiennement notre territoire. Pour 2017-2018 :

- Coût total pour le département : 464 880 € (qui refacture 10.5% au territoire) → baisse de plus de 4% par rapport à 2016-2017.
- Coût d'un enfant à transporter : 1 337€ en 2016/17 à 1 461€ en 2017/18. En effet, si le nombre d'élèves diminue, le nombre de kilomètres à effectuer reste approximativement le même d'une année sur l'autre.

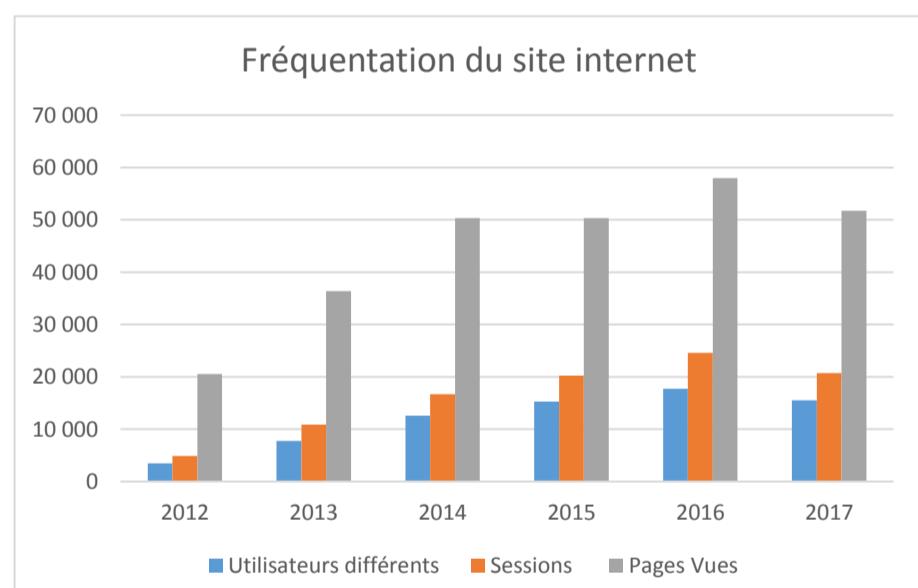


Coût annuel : 16 000 € (poste à mi-temps) + 48 812 € (part du GPTS refacturée ensuite aux communes au prorata du nombre d'élèves).

7. La communication

Afin de rendre plus lisible l'offre de services aux habitants, les projets et les opportunités qu'offre notre territoire, la communauté de communes travaille chaque jour à améliorer sa communication. Pour cela plusieurs outils :

- La communication « papier » : rédaction d'une brochure biannuelle : Com a Lyre. Envoyée dans chaque habitation : 4400 exemplaires. Bientôt dans vos boîtes à lettres le numéro 20 (également téléchargeable sur notre site internet)
 - Notre site internet : www.pays-salers.fr
- En 2017 :
- o 15 509 utilisateurs différents
 - o 51 714 pages vues avec une moyenne de 2.98 pages/session
 - o Durée moyenne de la session : 2min 20s
 - o Les pages les plus consultées : la randonnée et les événements.



- Les réseaux sociaux :
 - o Présence la plus ancienne sur Facebook : 1 505 « like »
 - o Nous débutons sur Instagram et Twitter avec 81 followers
- Des brochures particulières :
 - o Sur les déchetteries
 - o L'annuaire des associations (parution tous les 2 ans)
 - o Nous réfléchissons à mettre en place une publication spécifique pour la programmation culturelle en début d'année scolaire.



Toutes ces documents et le Chèqu'Lyre sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou en version papier sur simple demande. N'hésitez pas.

Coût 2017 : 25 000€

Services aux personnes : une priorité intercommunale :

Actions	Coût estimé 2018
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 200€
Ecoles de sport	3 500€
Découvertes d'activités+ sorties piscine	1 500€
Portage de repas à domicile	15 000€
Aide au dernier commerce	15 000€
Relais de services publics	3 000€
Chèqu'Lyre	4 700€
Conseil communautaire des jeunes	10 000€
Transports scolaires	16 000€
Communication	25 000€
TOTAL	120 900€

La Communauté de Communes consacrera plus de 120 000€ de son budget 2018 à l'information et l'action directe auprès des personnes.

Schéma de mutualisation

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est dotée d'un schéma de mutualisation, document rendu obligatoire par la loi de réforme des collectivités territoriales. Chaque année, il convient de dresser un bilan de sa mise en œuvre :

A. Mutualisation de services :

- Organisation d'une formation groupée décentralisée à destination des secrétaires de mairie et du personnel intercommunal sur le logiciel Excel : 10 participants
- Proposition de groupements de commandes :
 - o sel de déneigement,
 - o matériel de surveillance pour les écoles numériques

B. Mutualisation de matériel :

- Mise aux normes des réseaux et achat des équipements numériques pour les écoles publiques et privées du territoire, réalisés par la communauté de communes via une convention avec les communes : *projet de 250 000€*
- Rénovation des points lumineux énergivores du territoire : projet commandé et piloté par la communauté de communes, via une convention avec les communes leur permettant l'accès à des subventions TEPCV, *projet de 1 million d'euros*
- Acquisition d'un broyeur mobile mis à disposition des communes via une convention de location : *projet de 12 000€*
- Acquisition d'un véhicule et mise en place d'une organisation pour la tonte des bas côtés : *projet de 87 000€*
- Mise en place d'une station d'avitaillement en biogaz accessible aux véhicules communaux : *projet de 700 000€*
- Projet d'acquisition de matériel pour la mise en place du zéro-phyto dans les communes : *projet de 15 000€*

C. Transfert de compétences obligatoires :

- Réalisation d'une étude de gouvernance en vue de la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement

➔ A ce bilan des nouvelles actions menées en 2017, s'ajoutent bien évidemment les précédentes mutualisations toujours en cours entre les communes ou avec l'intercommunalité (cf. rapport de mutualisation décembre 2015).

PROPOSITIONS

D. Vote des taux d'imposition 2018

Malgré un contexte financier compliqué pour les collectivités, la communauté de communes continue de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour la poursuite de ses projets. Aussi, je vous proposerai lors du vote du budget de maintenir les taux de fiscalité que nous appliquons depuis 2009 (TH : 12.02% ; TFB : 1.45% ; TFNB : 10.37% ; CFE : 29.59%)

E. Financement du Service Ordures Ménagères

Les efforts de gestion réalisés et l'organisation mise en place ont permis de financer la création des trois déchetteries et leur fonctionnement sans augmenter le taux de taxe ordures ménagères.

D'autre part, sur la période 2018-2020, nos efforts accompagnés de subventions TEPCV vont permettre de financer le renouvellement de la flotte de véhicules ordures ménagères.

Considérant le prochain programme d'investissement et considérant que le SIETOM a déjà fait évoluer ses tarifs l'an passé, je vous propose de construire un budget OM sur la base d'un taux de TEOM identique à 2017 soit 12.95%, soit un maintien du taux depuis 2012.

Par ailleurs, je vous propose de fixer le montant des redevances spéciales pour 2018. Considérant que les valeurs des bases seront revalorisées de 0.4%, je vous propose d'appliquer la même évolution à nos redevances spéciales soit :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 181€ (2017 : 180€)
- Centres d'exploitation de l'Equipement : 497€ (2017 : 495€)
- CCAS de Pléaux : 12 559€ (2017 : 12 509€)
- Isotoner : 580€ (2017 : 578€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 580€ (2017 : 578€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 740€ (2017 : 737€)
- Ecoles primaires : 181€ (2017 : 180€)

F. Redevances SPANC

La deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement des ANC a débuté en 2016. Le législateur prévoyant un délai maximal de 10 ans entre deux contrôles, nous nous sommes fixés sur une périodicité de 8/9 ans.

Je vous propose de reconduire les tarifs que nous avons mis en place en 2016, à savoir :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière

En cas de refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, il sera facturé le double des frais de contrôle.

G. Taxe de Séjour Intercommunale

Je vous rappelle que nous avons voté les tarifs de taxe de séjour intercommunale 2018 lors du conseil communautaire du mois d'octobre.